



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 059 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 4 juin 2015

—
Président

M. Harold Albrecht

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 4 juin 2015

•(0845)

[Traduction]

Le président (M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC)): La séance est ouverte. Il s'agit de la séance n° 59 du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous effectuons une étude sur la façon dont le secteur privé donne l'exemple en menant des initiatives environnementales locales en partenariat avec des organismes sans but lucratif.

Nous avons le plaisir d'accueillir en personne M. Mike Morrice, directeur général et fondateur de Sustainability CoLab. Pour ceux d'entre nous qui viennent de la région, le nom de Michael évoque Sustainable Waterloo. Bienvenue, Michael.

Mme Tracey Ryan, qui vient aussi de la région de Kitchener-Waterloo, et qui est gestionnaire, Éducation et restauration relative à l'environnement à l'Office de protection de la nature de la rivière Grand, participe aussi à la séance, par vidéoconférence. Bienvenue, Tracey.

Nous allons commencer par une déclaration préliminaire de 10 minutes présentée par chacun de nos témoins. Les déclarations seront suivies de séries de questions de sept minutes.

Nous allons commencer par M. Morrice.

M. Mike Morrice (directeur général et fondateur, Sustainability CoLab): Très bien. Merci.

Je remercie le comité de m'avoir invité à témoigner. Je suis très heureux de vous faire part de mon expérience des partenariats du secteur privé avec les organismes sans but lucratif locaux. Ce que vous allez m'entendre dire, c'est que l'objectif, pour le secteur privé, c'est non seulement de réduire son impact environnemental, mais aussi de devenir plus rentable et de participer à la croissance de l'économie à faible émission de carbone.

Permettez-moi de parler un peu de cela. Je vais commencer par la région de Waterloo, et par une entreprise qui s'appelle VeriForm.

VeriForm existe depuis 1996 environ. C'est un fabricant de tôle. Essentiellement, cela signifie qu'elle plie et découpe de l'acier. C'est une entreprise d'environ 35 personnes. Son PDG est Paul Rak. Elle est située à Cambridge, en Ontario.

En 2006, Paul et sa femme ont eu une fille. C'était leur premier enfant. Ils ont regardé ensemble un film intitulé *Une vérité qui dérange*. Après avoir vu ce film, Paul a décidé de changer de façon de faire les choses dans son entreprise — très altruiste de sa part —, et il a commencé par changer des choses simples.

Il a remplacé les ampoules T12 par des ampoules T5. Il a installé un meilleur thermostat. Il a aussi installé un mécanisme de déconnexion sur la porte de l'aire de livraison. Lorsque les feuilles d'acier arrivaient pendant l'hiver, au moment où la porte s'ouvrait, ses employés faisaient une pause cigarette pendant que la chaleur se dissipait dans l'air froid. Paul a installé un mécanisme qui coupe le

chauffage lorsque la porte de l'aire de livraison est ouverte. Maintenant, plus personne ne fait de pause cigarette pendant que cette porte est ouverte. Les employés se dépêchent de décharger les feuilles d'acier et de refermer la porte. Ensuite, ils font leur pause cigarette.

Les 37 premiers projets que Paul a mis en oeuvre dans son entreprise lui ont coûté 46 000 \$. Les coûts d'énergie qu'il a économisés au cours de la première année seulement étaient de 89 000 \$. La période de remboursement moyenne était de 6,3 mois. Au cours des 10 prochaines années, il s'attend à économiser 1,42 million de dollars. Il s'agit d'une entreprise qui compte 35 employés.

J'ai rencontré Paul au moment où je lançais un organisme sans but lucratif dans la région de Waterloo qui s'appelait Sustainable Waterloo Region. C'était en 2008. Nous avons fini par inviter Paul à prononcer une allocution au lancement de cette nouvelle entité qui allait former des réseaux d'entreprise et les aider à passer de l'idée à l'action dans le domaine de la réduction de leur impact environnemental.

L'entreprise de Paul, VeriForm, est l'une de nos trois premières organisations membres. Les membres qui prenaient part à un programme que nous avons mis sur pied là-bas, et qui porte le nom de Regional Carbon Initiative, reçoivent de l'aide pour se fixer des objectifs de réduction de leurs émissions de carbone en particulier. Nous leur fournissons un logiciel qui leur permet de faire le suivi de leur empreinte carbone. Nous les invitons à participer à des événements où ils peuvent entendre le témoignage de gens comme Paul, de vérificateurs de l'efficacité énergétique et de consultants, ainsi que de rencontrer ces gens et de faire partie du réseau du soutien dont ils ont besoin pour réduire leur impact environnemental. Nous mettons à leur disposition des trousseaux d'outil, des guides et des ressources. Ensuite, évidemment, nous soulignons les progrès qu'ils réalisent chaque année.

Aujourd'hui, cette même entreprise, VeriForm, a réduit son empreinte carbone de 80 % et fait doubler ses profits grâce au soutien de Sustainable Waterloo Region.

Qu'est-ce qui s'est passé d'autre dans la région de Waterloo? Ce qui était au départ trois entreprises, Athena Software, une petite entreprise de haute technologie, VeriForm; et Enermodal Engineering, depuis rachetée par le groupe MMM, est maintenant devenu un groupe de 65 organisations dans la région de Waterloo. Ce sont toutes des organisations qui ont soit l'intention de se donner un objectif de réduction des émissions de carbone ou qui l'ont déjà fait. Ces objectifs totalisent 55 000 tonnes — soit 12 000 voitures de moins sur les routes chaque année —, et les organisations en question emploient 14 % de la main-d'oeuvre.

En plus de cela, ces entreprises payent des frais de participation, parce que les services qu'elles reçoivent ont une valeur pour elles. Le total des frais payés dans la région de Waterloo constitue une somme suffisante pour rentabiliser le programme. Ils servent à payer deux employés à temps plein, le logiciel, les événements et tout le soutien que les entreprises reçoivent dans la région de Waterloo.

Permettez-moi de revenir sur l'économie à faible émission de carbone pour vous donner un autre exemple. En 2013, cinq des 65 organisations dont j'ai parlé se sont fixé des objectifs. Elles ont d'abord dû se soumettre à des vérifications de l'efficacité énergétique. Elles ont dépensé 70 000 \$ pour travailler avec des vérificateurs locaux chargés de définir des projets assortis d'une période de remboursement de deux ans ou moins et qu'il était avantageux pour elles de mener à terme sur le plan financier. Ensuite, ces organisations ont mené les projets recommandés et dépensé 90 000 \$ de plus, localement, pour se procurer des produits et services offerts au sein de l'économie à faible émission de carbone pour atteindre leurs objectifs.

● (0850)

Voilà donc cinq entreprises qui ont réduit leur impact environnemental, sont plus rentables et ont dépensé 160 000 \$ dans l'économie locale à faible émission de carbone en une seule année.

On parle maintenant de créer un centre d'excellence en matière de durabilité dans la région de Waterloo. Ce serait un immeuble de 120 000 pieds carrés à bilan énergétique net positif qui serait occupé par les membres de la Regional Carbon Initiative, espace de transformation symbolique pour le réseau de durabilité de la région de Waterloo qui constituera un carrefour pour les consultants, les entreprises et les étudiants. Il va même y avoir un restaurant au rez-de-chaussée qui, évidemment, servira des aliments biologiques locaux. Voilà le genre de transformation qui peut se produire dans une collectivité lorsque le secteur privé s'associe aux organismes sans but lucratif.

Ce n'est cependant pas quelque chose qui est propre à la région de Waterloo. Ce n'est pas pour parler de cela que vous m'avez invité à témoigner. Permettez-moi donc de vous dire que, en 2011, la première personne qui s'est adressée à moi et m'a demandé si son organisation pouvait reproduire le modèle, c'était un enseignant du Collège Niagara. Cette personne a demandé du financement à la Fondation Trillium, et elle en a obtenu deux fois plus que nous en deux fois moins de temps. La première personne que les responsables de la Fondation Trillium ont appelée, c'est moi. Paul, de VeriForm, et moi avons prononcé une allocution au lancement, en 2011. C'est en rentrant à la maison en voiture que je me suis rendu compte que ce n'était pas un problème propre à la région de Waterloo. C'est un problème d'envergure nationale auquel il faut apporter une solution nationale, et je me suis dit que nous pouvions peut-être participer à son élaboration.

J'ai donc quitté Sustainable Waterloo Region en 2013 pour mettre sur pied une nouvelle entité que nous appelons maintenant Sustainability CoLab, par l'intermédiaire de laquelle nous soutenons sept organisations et collectivités de l'Ontario pour donner de l'envergure au modèle que j'ai évoqué. Je parle du modèle selon lequel les entreprises paient des frais à un organisme sans but lucratif pour être liées à un réseau de soutien, pour avoir accès à un logiciel et à des événements, ainsi qu'à du soutien, et pour que les progrès qu'elles réalisent par rapport à un objectif soient soulignés. Au lieu que les choses suivent leur cours habituel, ces entreprises rendent des comptes au sujet d'objectifs tournés vers l'avenir, et leurs succès sont soulignés.

Dans la région de Niagara, par exemple, la Niagara Sustainability Initiative compte maintenant 23 organisations qui se sont donné des objectifs de réduction de leurs émissions de carbone totalisant 6 000 tonnes. Il s'agit d'entreprises comme le groupe Quartek, l'Université Brock, le Système de santé de Niagara et le Fallsview Casino. À Durham, Durham Sustainability mène un programme intitulé Durham Partners in Project Green. Au total, 18 organisations y participent. Un nouveau lancement a eu lieu il y a six mois. Il s'agit notamment de General Motors, du Deer Creek Golf Course et du Collège Durham. Ici, à Ottawa, l'EnviroCentre va bientôt lancer Carbone 613, et je suis très heureux de pouvoir vous inviter tous à participer au lancement. Celui-ci aura lieu le 23 juin à la brasserie Kichesippi, de 16 heures à 18 heures. Sudbury, la région de York et Kingston vont tous emboîter le pas.

Je pourrais aussi vous dire que ce n'est pas vraiment quelque chose de propre à l'Ontario. Un groupe similaire, qui s'appelle Climate Smart, est actif en Colombie-Britannique depuis plusieurs années, et nous avons reçu des demandes de collectivités de l'Alberta, du Manitoba, du Québec et de l'État de New York.

Pourquoi? La prémisse, c'est que les entreprises mesurent ce qui compte, et ce dont je vous parle est dans l'intérêt des entreprises de tout le pays. Oui, à l'échelon fédéral, il y a un coût lié à l'inaction en matière de changement climatique, et selon les estimations de la TRNEE, ce coût sera de 5 milliards de dollars par année en 2020, mais, en même temps, à l'échelon des entreprises, il y a une possibilité de rentabilisation.

Il ne s'agit pas seulement pour les entreprises de réduire leur facture d'énergie. Il s'agit aussi d'attirer les employés qui prennent leurs décisions professionnelles en fonction de la stratégie environnementale des entreprises pour lesquelles ils travaillent. Il s'agit d'améliorer leur image de marque auprès des gens dont ils se soucient le plus — leur clientèle, bien souvent. En outre, il s'agit de voir les tendances dans la chaîne d'approvisionnement, moment où Walmart et d'autres entreprises commencent à accorder la priorité en fonction du rendement environnemental des entreprises avec lesquelles elles font affaire, ainsi que de tenir compte, évidemment, des politiques mises en place par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Nous nous attendons à ce qu'il y ait de plus en plus de choses du genre à l'échelle du pays, et j'encouragerais donc le comité à envisager un accroissement du soutien que fournissent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux aux organismes sans but lucratif qui viennent en aide aux entreprises dans ce domaine. Je peux vous parler d'un programme de financement comme Eco-action, qui a soutenu Sustainable Waterloo Region en 2008. Ce programme a fourni 24 000 des 200 000 \$ nécessaires pour lancer le programme. Le programme Eco-action n'a pas fourni d'autres fonds à Sustainability CoLab ou à un autre membre du réseau depuis. Cependant, au cours des six derniers mois seulement, la Fondation Trillium de l'Ontario a versé environ 600 000 \$ dans l'ensemble du réseau CoLab.

● (0855)

J'espère vous avoir éclairés au sujet de la façon dont le secteur privé peut s'associer à des organismes sans but lucratif non seulement pour réduire son impact environnemental, mais également pour être plus rentable et faire croître l'économie à faible émission de carbone. Merci beaucoup de m'avoir invité à vous faire part de cela.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, Michael.

Pour ce qui est de votre invitation à l'événement du 23 juin, nous espérons que le Parlement s'ajourne ce jour-là, alors peut-être que vous serez chanceux et que nous serons libérés suffisamment tôt pour nous joindre à vous de 16 heures à 18 heures.

M. Mike Morrice: Super.

Le président: Merci de votre déclaration.

Nous allons maintenant écouter Tracey Ryan, de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand.

Bienvenue, Tracey.

Mme Tracey Ryan (gestionnaire, Éducation et relative à l'environnement, Office de protection de la nature de la rivière Grand): Excellent. Merci.

Je suis contente de vous parler aujourd'hui de l'importance du soutien du secteur privé pour nos initiatives de protection de l'environnement dans le bassin versant de la rivière Grand. L'Office de protection de la nature de la rivière Grand compte parmi 36 organismes ontariens de gestion des eaux, des terres et d'autres ressources naturelles. La rivière Grand est la plus grande rivière du sud de l'Ontario. Elle parcourt 300 kilomètres dans le sud-ouest de la province, des Dufferin Highlands au lac Érié. Son bassin versant est d'une superficie d'environ 6 800 kilomètres carrés, soit à peu près la taille de l'Île-du-Prince-Édouard. Il compte environ 1 million de résidents, qui, pour la plupart vivent dans l'une de cinq villes en croissance rapide: Kitchener, Waterloo, Cambridge, Guelph et Brantford. Il s'agit également d'une région agricole très productive, où plus de 70 % des terres fournissent toutes sortes de produits.

Pour mettre notre discussion en contexte, il vaut probablement la peine de parler des origines de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand. Lorsque cette région de l'Ontario a été colonisée dans les années 1800, les colons ont remodelé le paysage en profondeur. Ils ont coupé presque toutes les forêts, vidé les marécages, aménagé des rues revêtues dans les villes et installé des canalisations de drainage dans les fermes. Au début des années 1900, des problèmes environnementaux importants touchaient la rivière Grand: des inondations dévastatrices, un approvisionnement en eau insuffisant et une pollution grave. Les industriels et les gens d'affaires ont alors pris conscience du fait que les problèmes environnementaux menaçaient la santé de leurs travailleurs, de la collectivité et de leurs entreprises. Lorsque des inondations survenaient, leurs usines étaient emportées par les eaux.

Les gens d'affaires ont créé les Grand Valley Boards of Trade, qui ont demandé au gouvernement provincial de créer un nouvel organisme chargé de gérer les problèmes environnementaux liés à la rivière Grand. Le gouvernement a créé la Grand River Conservation Commission, qui est l'ancêtre de l'office. Il s'agissait d'un partenariat entre les municipalités du bassin versant et la province visant à régler les problèmes communs. La commission a construit le barrage Shand en 1942. C'était le premier barrage au Canada conçu pour atténuer les inondations et accroître le débit de la rivière pendant les périodes de sécheresses de l'été. Au cours des 30 années qui ont suivi, six autres barrages ont été construits sur la rivière.

Depuis le tout début, on reconnaît dans le bassin versant de la rivière Grand que la santé de l'économie et de l'environnement vont de pair. Le secteur public et le secteur privé ont tous les deux un rôle à jouer dans la protection et la remise en état de l'environnement. Pendant les premières décennies de son existence, l'Office de protection de la nature de la rivière Grand a été largement financé par les administrations municipales et les autorités provinciales, qui assumaient environ 80 % de ses coûts d'immobilisations et de ses frais d'exploitation. Évidemment, cette situation a changé dans les

années 1990, époque où tous les ordres de gouvernement ont appliqué des restrictions budgétaires.

À la fin des années 1990, le gouvernement fournissait moins de 40 % du revenu de l'office. Cette réduction du financement gouvernemental a forcé l'office à apporter certains changements. Nous avons dû commencer à gérer un peu plus à la manière d'une entreprise nos activités générant des revenus, par exemple les terrains de camping, la production d'hydroélectricité et la location de propriétés. Cela nous a aussi amenés à envisager des façons nouvelles et novatrices de nous acquitter de nos tâches en trouvant de nouvelles sources de financement auprès de secteurs public et privé.

Dans les années 1960, l'office a créé une fondation pour mener certaines activités de financement. Dans les années 1990, cette fondation a multiplié ses efforts et demandé des millions de dollars à des donateurs privés pour l'aménagement de sentiers, l'éducation à la vie en plein air, la remise en état de l'environnement et d'autres projets. L'office a collaboré avec ses partenaires actuels et avec le gouvernement pour trouver de nouvelles façons de financer ses projets environnementaux. Pour compenser la perte de ses subventions de fonctionnement général, il a commencé à exécuter des projets et des programmes pour les administrations municipales et le gouvernement provincial, avec un financement octroyé au cas par cas.

Un bon exemple de cela, c'est le programme de qualité de l'eau en milieu rural. Les administrations municipales fournissent l'argent versé aux agriculteurs pour des projets de protection de la qualité de l'eau sur les terres agricoles. Nous gérons le programme pour ces municipalités, mais nous établissons des liens avec les agriculteurs, gérons les subventions et les demandes dans tout le processus d'approbation et nous nous occupons de ces agriculteurs. Cette approche fonctionne parce que nous sommes en mesure de démontrer à nos partenaires, les municipalités et les agriculteurs, que nous sommes en mesure d'exécuter ces programmes de façon efficace et efficiente pour répondre à leurs besoins sur des terres privées.

Cependant, ce ne sont pas toutes les municipalités du bassin versant qui participent au programme de qualité de l'eau en milieu rural. Les petites municipalités n'ont tout simplement pas l'assiette fiscale nécessaire pour contribuer au programme. Pour combler les lacunes, l'office et la fondation ont trouvé des partenaires du secteur privé. Nous avons reçu des subventions de la part de diverses organisations à vocation environnementale, notamment le projet Eau bleue de la RBC, la Fondation TD des amis de l'environnement et le Fonds Monsanto. Nous pensons que l'une des raisons pour lesquelles nous avons été en mesure d'accéder à ces subventions, c'est que le programme de qualité de l'eau en milieu rural permet depuis longtemps d'utiliser les fonds fournis sur le terrain sans trop de dépenses et de coûts indirects. Voilà un exemple de relations que nous avons établies avec le secteur privé.

Un autre exemple, c'est notre relation avec Toyota Motor Manufacturing of Canada. Il y a une usine Toyota à Cambridge, pas très loin de notre bureau. Il y en a une aussi à Woodstock, quelques centaines de mètres à l'extérieur de notre bassin versant. Depuis des années, Toyota appuie fortement notre programme de sensibilisation à l'environnement, et la société a entre autres contribué à la construction d'un centre d'éducation environnementale à Cambridge. Au fil des ans, elle a aussi fourni des fonds supplémentaires pour le programme d'éducation et l'aménagement de sentiers.

• (0900)

À cet égard, la relation ressemble beaucoup à celle que nous avons avec les fondations, mais une chose intéressante s'est produite dans notre relation avec Toyota, chose qui témoigne d'une tendance de plus en plus importante en philanthropie. Ces jours-ci, les donateurs ne se contentent plus de faire un chèque et d'être présents à une inauguration. Ils veulent vraiment mettre la main à la pâte.

Depuis plusieurs années, Toyota et l'office tiennent des journées de travail ensemble. Nous cernons des projets auxquels leurs employés peuvent participer, par exemple l'aménagement de sentiers, de la peinture ou la réparation de trottoirs. Les employés sont payés par Toyota, et ils relèvent de leurs superviseurs, comme d'habitude. Ils s'occupent eux-mêmes des questions de santé et sécurité. Cela exige plus de planification de notre part, et nous cherchons à combler ce besoin en mettant sur pied un nouveau programme de gestion des bénévoles à l'office.

Le bénévolat en entreprise rapporte de beaucoup de façons intéressantes. Nous faisons des travaux bénéfiques pour l'environnement et pour la collectivité en général. Les employés ont l'occasion d'apporter une contribution réelle à la durabilité de leur collectivité, et ils apprennent quels sont les rôles et les responsabilités de l'Office de la protection de la nature de la rivière Grand. Chose importante aussi, nous resserrons les liens entre notre organisme et leur entreprise, ce qui sera utile aux deux dans l'avenir. Ce type de relation fonctionne parce qu'il y a une convergence de nos objectifs et de ceux de l'entreprise. Toyota a une fiche de rendement environnemental et considère que nous sommes un bon partenaire pour l'aider à améliorer son rendement.

Nous entretenons des liens semblables avec S.C. Johnson and Son, de Brantford. L'entreprise se présente comme étant familiale, et elle a prouvé que c'est bien le cas de nombreuses façons au fil des décennies. Elle a soutenu un vaste éventail de programmes de l'office fondés sur la famille et sur la collectivité. Elle a soutenu la construction d'un centre d'éducation et appuie ce programme constamment depuis. Elle a contribué à notre programme de gestion des pêches et à la remise en état de zones naturelles, choses qui ajoutent toutes à la qualité de vie à Brantford et dans le bassin versant.

J'aimerais parler d'une relation nouvelle et novatrice que nous avons avec l'industrie des agrégats. L'office envisage la construction d'une centrale hydroélectrique à un barrage de Cambridge. Il s'agit d'une entreprise commerciale pour nous, alors nous savons que nous allons devoir emprunter de l'argent pour payer les coûts liés aux immobilisations. L'avantage pour l'office, c'est qu'il disposera d'une source de revenu constante pendant longtemps pour financer d'autres projets environnementaux tout en fournissant de l'énergie renouvelable.

L'Ontario Stone, Sand and Gravel Association s'est jointe au projet à titre de partenaire. Elle trouve du financement de diverses manières. Elle remettra cet argent à l'office pour l'aider à assumer les coûts liés aux immobilisations, ce qui réduira la somme à emprunter; les profits que nous réaliserons seront donc beaucoup plus élevés. Cette source de revenu accrue à long terme nous permettra de faire beaucoup plus de travaux de remise en état dans l'avenir.

Avant de conclure, j'aimerais dire une dernière chose importante. Si utile et précieux que le soutien du secteur privé ait été, il ne remplace pas le financement de base adéquat et fiable que nous fournissent nos appuis gouvernementaux. Les projets soutenus par nos partenaires du secteur privé sont importants et utiles, et, grâce à eux, notre bassin versant est un endroit sain où il fait bon vivre.

Toutefois, au quotidien, nous avons beaucoup de dépenses qui ne sont pas payées par le secteur privé qui, très franchement, ne devraient pas l'être, je crois. Nos responsabilités fondamentales, comme la protection contre les inondations, la planification du bassin versant, la protection de la qualité de l'eau et la gestion de l'approvisionnement en eau sont des responsabilités que nous assumons pour le bien de la société, et les travaux doivent être financés par la société.

Cela dit, j'aimerais vous faire part de certaines des leçons que nous avons tirées de notre collaboration avec nos partenaires du secteur privé. Il s'agit, par exemple, de cerner les programmes et les projets qui bénéficieraient le plus de l'appui du secteur privé, alors nous avons une liste que nous pouvons aborder avec nos donateurs. Nous sommes disposés à investir des ressources dans l'établissement de relations à long terme. Nous comprenons les objectifs et les besoins de nos partenaires du secteur privé, ce qui nous permet de découvrir des intérêts communs. Nous sommes ouverts aux relations nouvelles et novatrices. Nous souhaitons permettre à nos partenaires d'en obtenir le plus possible pour l'argent qu'ils investissent en étant efficaces et efficaces dans l'exécution de nos programmes et de nos projets. Nous mettons au point un programme de reconnaissance pour nous assurer que nos partenaires reçoivent l'attention qu'ils méritent en fonction du soutien qu'ils ont fourni.

Encore une fois, je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner devant le comité aujourd'hui. Nous vous en sommes vraiment reconnaissants.

• (0905)

Le président: Merci beaucoup, madame Ryan.

J'ai eu le privilège de constater moi-même certaines des améliorations permises par le programme de qualité de l'eau en milieu rural, et c'est assez incroyable. J'encouragerais tous nos députés à saisir l'occasion d'examiner les résultats concrets, sur le terrain et dans l'eau.

Nous allons maintenant passer à notre première série de questions adressées à nos témoins. Mesdames et messieurs les députés, je vous demanderais de préciser à qui vos questions s'adressent.

Nous allons commencer par M. Woodworth, pour sept minutes.

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie sincèrement nos deux témoins de prendre part à la séance d'aujourd'hui. Je connais évidemment le travail des organisations que vous représentez, et je ne puis simplement pas vous dire à quel point je suis fier d'être le député de Kitchener-Centre et de représenter la région de Waterloo, qui a probablement la meilleure réputation au Canada comme endroit où des partenariats non seulement entre les secteurs privé et public, mais aussi avec les établissements d'enseignement ont donné des résultats si extraordinaires. C'est vraiment un privilège pour moi que vous preniez tous les deux part à la séance d'aujourd'hui. Je ne sais même pas où commencer, car tout ce que vous nous avez dit est étroitement lié au sujet de notre étude.

Je vais commencer par M. Morrice, simplement parce qu'il parle d'une dynamique de rentabilité très intéressante découlant de la réduction de l'empreinte carbone favorisée par son organisation et par Sustainable Waterloo. Je présume que c'est le résultat de la réduction de la consommation d'énergie. Vous avez dit que les entreprises réalisent des économies très importantes, puis vous avez mentionné plutôt rapidement que les entreprises réinvestissent dans Sustainable Waterloo. J'ai raté certains des détails à cet égard, alors si vous voulez bien préciser votre pensée, je vous en serais reconnaissant.

Le président: Monsieur Morrice.

M. Mike Morrice: Certainement, avec plaisir.

Lorsque Sustainable Waterloo Region, la Niagara Sustainability Initiative ou l'EnviroCentre abordent les responsables d'une entreprise, ils parlent de deux choses.

Le premier aspect, c'est l'analyse de rentabilisation de la durabilité en général. Pour que ce soit clair, cette analyse varie d'un secteur à l'autre. Pour le secteur de la fabrication, par exemple, il s'agit très souvent de réduire les coûts. Pour un cabinet de services professionnels, cela vous étonnera peut-être, mais c'est plutôt une question de recrutement des employés. Je vais vous donner l'exemple d'Ernst and Young à Waterloo. Le partenaire chargé de la gestion du personnel vous dirait que la raison pour laquelle l'entreprise s'est fixé un objectif de réduction de son empreinte carbone, c'est qu'elle souhaite pouvoir se distinguer de ses pairs lorsqu'un comptable vedette de la génération Y sortant de l'université lui pose une question. Elle veut pouvoir lui dire « Oui, nous avons une stratégie environnementale. Permettez-moi de vous parler de notre objectif de 20 % et du groupe indépendant qui nous demande de rendre des comptes sur nos progrès. »

Un autre aspect de la chose, c'est la vente au détail, les entreprises qui fabriquent des biens de consommation et le risque lié à la chaîne d'approvisionnement. Walmart, par exemple, a commencé à établir ses priorités en matière d'approvisionnement en fonction du rendement environnemental des entreprises avec lesquelles elle fait affaire, et l'objectif est là aussi d'améliorer l'image de marque de l'entreprise.

La première conversation vise à déterminer la façon de rentabiliser l'initiative pour toute organisation qui souhaite réduire son impact environnemental. Ensuite, celle qui participe à un programme comme la Regional Carbon Initiative, il s'agit de leur expliquer que oui, il y a des frais de participation, et de leur présenter le soutien qu'elles vont recevoir. Dans la région de Waterloo, par exemple, ces frais varient entre 500 et 5 000 \$ par année, selon la taille de l'entreprise. La Financière Sun Life et l'Université Wilfrid Laurier payent 5 000 \$ par année. Athena Software paye 500 \$ par année.

En échange, à titre d'entreprise sociale, elles reçoivent accès au logiciel qui leur permet de faire le suivi de leur empreinte de carbone. Elles ont accès aux événements tenus pendant l'année. Enfin, elles ont accès aux guides, aux ressources et au soutien. Elles bénéficient aussi de la reconnaissance des progrès qu'elles ont réalisés, et, lorsque les représentants de Sustainable Waterloo Region s'adressent à 400 personnes dans une salle, en présence des journalistes, ils peuvent dire: « Oui, voici les entreprises qui se sont particulièrement bien débrouillées. Ce n'est pas seulement qu'elles sont écologiques; permettez-moi de vous parler de l'objectif qu'elles se sont donné, des progrès qu'elles ont réalisés et du fait qu'elles sont plus rentables depuis qu'elles ont fait cela. »

Pour répondre à la question que vous m'avez posée, encore une fois, la conversation porte à la fois sur l'analyse de rentabilisation et

les économies, le recrutement d'employés et l'amélioration de l'image de l'entreprise, et sur le fait qu'il y a des frais et une proposition de valeur liée aux services qu'elles obtiennent auprès de l'organisation sans but lucratif.

● (0910)

M. Stephen Woodworth: Est-ce que les frais que Sustainable Waterloo perçoit auprès des participants couvrent ses coûts? Est-ce que Sustainable Waterloo reçoit d'autre financement de la part des entreprises en question, simplement comme récompense pour les économies réalisées?

M. Mike Morrice: Non. Le programme est entièrement financé à partir des frais d'adhésion, des commandites et de la participation aux événements. Le gouvernement a fourni du soutien sous forme de subvention en 2008, mais, en quatre ans — avant 2013 —, ce fonds d'amortissement a été épuisé, et les frais d'adhésion et les commandites ont augmenté au point où... Le programme coûte environ 250 000 \$ à exploiter par année.

M. Stephen Woodworth: Très bien.

Pouvez-vous nous parler un peu du logiciel que Sustainable Waterloo ou Sustainability CoLab fournit aux entreprises pour les aider à déterminer ce que pourraient être leurs coûts et les avantages?

M. Mike Morrice: Certainement.

Le logiciel est essentiel, car on ne peut pas gérer ce qu'on ne peut pas mesurer, alors il est essentiel à la capacité d'établissement d'objectifs. Si la durabilité est dans l'intérêt d'une entreprise, alors pourquoi ne se donnerait-elle pas des objectifs dans ce domaine-là aussi?

Le logiciel qui est fourni vient d'une compagnie qui s'appelle Hara. Sustainability CoLab entretient une relation avec cette entreprise. Nous fournissons le logiciel à Sustainable Waterloo Region et à la Niagara Sustainability Initiative, par exemple, et il permet aux entreprises de consigner le nombre de kilowatts-heures d'électricité qu'elles consomment, le nombre de mètres cubes de gaz naturel qu'elles utilisent, et peut-être le trajet, et même le trajet que font leurs employés pour se rendre au travail et rentrer chez eux.

Par la suite, le logiciel utilise les données dans ce qu'on appelle le protocole des gaz à effet de serre et calcule des émissions distinctes dans trois domaines différents, ce qui permet aux entreprises de trier leurs émissions en fonction des immeubles ou des parcs de véhicules, entre autres, puis de communiquer ces données au groupe indépendant qui soulignera les progrès qu'elles ont réalisés.

Le logiciel fournit le fondement et la crédibilité nécessaires pour permettre aux gens de comprendre les progrès globaux qui sont réalisés et pour me permettre de présenter les chiffres selon lesquels, au total, dans la région de Waterloo, il s'agit de 55 000 tonnes, et dans la région de Niagara, de 6 000 tonnes. Je peux vous communiquer ces chiffres parce que les entreprises en font état par l'intermédiaire du logiciel.

M. Stephen Woodworth: S'agit-il de chiffres cumulatifs?

M. Mike Morrice: Oui.

Le président: Votre temps est tout juste écoulé, mais, mesdames et messieurs les membres du comité, comme il n'y a que deux témoins aujourd'hui — nous nous attendions à ce qu'il y en ait quatre, mais deux des quatre n'ont pas pu venir —, nous devrions avoir suffisamment de temps pour d'autres séries de questions. J'espère que nous pourrons revenir à vous si vous avez d'autres questions.

Monsieur Choquette, s'il vous plaît, vous avez sept minutes.

Oh, s'agit-il plutôt de M. Bevington?

Monsieur Bevington.

• (0915)

M. Dennis Bevington (Territoires du Nord-Ouest, NPD):

Merci, monsieur le président, et merci aux témoins. Je suis toujours content d'entendre le témoignage de gens qui font tant de choses pour la conservation et l'efficacité énergétique.

Je crois que c'est vraiment sur cela que vous vous concentrez principalement, monsieur Morrice.

Vous avez parlé d'un remboursement sur deux ans. Est-ce le genre d'objectif que vous établissez pour ces entreprises, ou avez-vous une vision plus large à leur proposer?

M. Mike Morrice: C'est une excellente question. Merci.

Pour que ce soit clair, les entreprises établissent leurs propres objectifs. Pour chaque collectivité, un cadre est fourni, et j'entends par là les règles d'établissement d'un objectif. Dans la région de Waterloo, les objectifs vont de 20 % à 100 % sur 10 ans. Un groupe comme Sustainable Waterloo Region présente ses règles et demande à l'entreprise quels objectifs elle aimerait se fixer.

Normalement, lorsqu'une entreprise s'inscrit au programme, la période de remboursement qu'elle envisage est de un an ou moins. Idéalement, lorsqu'elle voit les résultats des projets que j'ai évoqués, qui sont de petite envergure, par exemple le remplacement des ampoules et des thermostats, les économies qu'elle réalise l'incitent à envisager des projets qui deviendront rentables à plus long terme. Dans ce cas, nous voyons les entreprises envisager l'énergie solaire et d'autres énergies renouvelables, des rénovations certifiées LEED et des changements plus importants touchant leur parc de véhicules.

Certaines entreprises ayant participé aux programmes ont mené des projets sur 10 ou 12 ans, mais ce n'est pas du tout la norme. Ce n'est pas quelque chose d'imposé par un groupe comme Sustainable Waterloo Region. Les objectifs sont volontaires, et les programmes et les projets réalisés sont choisis par les entreprises. Ce que nous espérons, c'est que, au fil du temps, les entreprises apprendront les unes des autres, et ce qui constitue les activités normales changera, de sorte que les entreprises seront plus ouvertes à lancer des projets qui deviendront rentables à long terme.

M. Dennis Bevington: Croyez-vous qu'il soit nécessaire de fournir des incitatifs pour encourager les entreprises à mener des projets à plus long terme? Les réductions dont nous avons besoin dans l'industrie sont assez importantes, et il vaudrait mieux commencer le plus rapidement possible, si les entreprises peuvent en profiter.

M. Mike Morrice: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Les incitatifs sont absolument essentiels, si on pense à l'ampleur des changements nécessaires, d'après ce que nous dit le GIEC. Les objectifs dont je vous ai parlé ne sont pas de nature scientifique. Ils sont fondés sur ce que les entreprises considèrent comme étant réaliste et sur un rendement du capital investi intéressant pour elles. Tout incitatif fourni a pour effet de réduire la période de remboursement au fil du temps.

Le programme Énergies économiques de la SIERE, en Ontario, est un exemple de programme qui est beaucoup utilisé, et dont on parle dans le cadre de programmes comme celui-ci, de sorte que les entreprises savent comment y participer. C'est un programme extraordinaire qui leur permet d'entreprendre des projets qu'ils n'auraient peut-être pas réalisés autrement. Il faut que nous mobilisions encore beaucoup plus le secteur privé — que sa participation augmente exponentiellement —, jusqu'à ce qu'il se

donne les objectifs fondés sur des données scientifiques dont nous avons besoin, comme nous le savons.

Ma réponse est donc un oui retentissant, 100 fois oui.

M. Dennis Bevington: Je suis sûr que vous connaissez divers programmes qui existent un peu partout dans le monde. Avez-vous des conseils à nous donner, pour le cas où les gouvernements décident de soutenir divers types de programmes d'efficacité énergétique pour les entreprises commerciales?

Je sais qu'elles sont parfois oubliées lorsqu'il s'agit d'efficacité énergétique. Devrions-nous leur accorder une réduction d'impôt? Devrions-nous plutôt offrir des incitatifs directs? Selon vous, à quoi les entreprises commerciales seraient-elles le plus susceptibles de réagir?

M. Mike Morrice: Les entreprises commerciales réagiraient très bien, bien sûr.

Je vous encouragerais à ne pas regarder plus loin que les limites de nos propres frontières. À l'échelon provincial, nous disposons d'un certain nombre de programmes — en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, par exemple — qui seraient de merveilleux modèles que le gouvernement fédéral pourrait étudier, sur lesquels il pourrait s'appuyer et qui lui permettraient de fournir davantage d'incitatifs qui présenteraient une diversité et un mélange réels. Si vous regardez ce que vous fournissez en tant que gouvernement fédéral sur le plan de la commercialisation par l'intermédiaire du CNRC, par exemple, grâce au crédit pour la recherche scientifique et le développement expérimental, tous ces modèles semblables s'appliqueraient si bien dans ce cas-ci. J'ai l'impression que la recherche se limiterait pas mal à ce que d'autres ont déjà fait.

Merci de la question.

• (0920)

M. Dennis Bevington: Merci.

Madame Ryan, nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet particulier dans le cadre du projet des Grands Lacs. L'un des grands problèmes liés au réseau des Grands Lacs, c'est le résultat de pratiques agricoles inappropriées qui entraînent un degré élevé d'écoulement de matières fertilisantes et d'autres éléments dans les lacs.

Le système volontaire qui a été mis en place est-il assez bon pour vraiment permettre d'atteindre les buts qu'il faut atteindre?

Mme Tracey Ryan: C'est une très bonne question, sur laquelle je pense que nous travaillons depuis des décennies.

Le programme pour la qualité de l'eau en milieu rural est volontaire. Nous avons découvert qu'il était vraiment un succès de ce point de vue, c'est-à-dire que des incitatifs adéquats — pour mentionner votre question précédente — amèneront les producteurs agricoles à prendre des mesures. Nous constatons toujours qu'il y en a qui ne le font pas, bien entendu, ou que nous devons attendre que les exploitations agricoles changent de main, ce genre de choses. Dans un système complet de production fondée sur la terre comme l'agriculture, il est très difficile d'amener les gens à abandonner une grande part de leurs terres lorsqu'on songe à leur valeur qui s'élève à des milliers de dollars l'acre.

Ce que nous constatons, c'est que le fait de fournir des incitatifs adéquats en ayant des attentes réalistes à l'égard de choses comme les zones tampons et les permis pratiques ont permis de changer les choses. Nous avons observé beaucoup d'intérêt. C'est vraiment difficile à mesurer parce que les choses comme le phosphore... nous découvrons l'existence de phosphore résiduel, et nous ne savons pas combien de temps il lui faut pour traverser le système. Il en va de même pour l'azote et l'eau souterraine. Pour mesurer les conséquences de ces pratiques exemplaires en matière de gestion, nous devons tout simplement retourner à la science fondée sur le terrain ou sur les parcelles, puis extrapoler.

Nous constatons que les agriculteurs — tout comme le grand public — réagissent probablement mieux aux incitatifs qu'à la réglementation sur de nombreuses questions. Souvent, lorsque nous avons affaire à des groupes d'agriculteurs et que nous discutons avec des associations d'amélioration des sols et des cultures — ou quelque chose de ce genre —, nous commençons par parler de l'aspect volontaire par rapport à réglementaire. C'est comme la limite de vitesse. Nous savons que la plupart des gens vont probablement dépasser la limite de vitesse certaines journées.

Si nous établissons une zone tampon de trois mètres par règlement, nous savons que des gens vont tenter de s'en tirer à bon compte avec une zone tampon de deux mètres. Du côté volontaire, lorsque nous les incitons à le faire — et il ne s'agit pas d'un incitatif très important —, nous les voyons souvent élargir leur zone tampon à plus de trois mètres. Ils comprennent en quoi c'est logique et c'est eux qui décident au lieu d'être obligés d'obéir. Dans certains cas, cela se résume presque à la nature humaine.

Il s'agit d'établir un équilibre entre une réglementation appropriée et des incitatifs appropriés.

Le président: Merci, madame Ryan.

Votre temps est écoulé, monsieur Bevington. Merci de cette question.

Monsieur Toet, vous avez la parole.

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Merci, monsieur le président. Cela a effectivement été très intéressant.

Monsieur Morrice, je veux commencer par vous. J'ai été très intéressé par votre exemple de VeriForm. Vous avez parlé de plusieurs autres entreprises qui ont suivi ce processus, elles aussi, et qui voient une amélioration de leurs résultats financiers grâce au processus.

À votre avis, ces entreprises sont-elles strictement stimulées par ce désir d'améliorer leurs résultats financiers, ou bien pensez-vous qu'elles veulent réellement faire ce qu'il faut, également d'un point de vue environnemental, et vraiment être des intendantes de leur environnement et de sa durabilité?

M. Mike Morrice: C'est une excellente question.

Selon moi, il est important de faire la distinction entre celles qui sont cotées en bourse et celles qui sont des sociétés privées. Dans le cas des sociétés cotées en bourse, elles sont tenues d'atteindre un objectif de rentabilité. Cela suppose tout de même la mobilisation de leurs employés, et leurs employés pourraient avoir un intérêt vraiment altruiste, alors cela renvoie à leurs résultats financiers lorsqu'elles peuvent accroître le maintien en poste des employés. Au bout du compte — toutefois, l'essentiel pour une entreprise privée cotée en bourse, c'est la rentabilité.

Dans le cas des sociétés privées, comme VeriForm, que j'ai mentionnée dans cet exemple, la perspective de Paul était très altruiste. Certes, nous voyons cela chez certaines des petites

entreprises de la région de Waterloo qui participent. Cet intérêt altruiste est ensuite appuyé au moment où elles voient la rentabilité qui l'accompagne. C'est variable, selon la société et ses intérêts. Je dirais que c'est un mélange des deux, mais que le succès du programme dans son ensemble repose en grande partie sur le fait de pouvoir le réinterpréter pour les employés de la société, qu'il s'agisse ou non du décideur final, sur le fait qu'on peut revenir pour souligner l'intérêt de la rentabilité. Je pense que cela nous ramène à la question précédente au sujet des incitatifs et de ce que le gouvernement peut faire pour accroître la rentabilité et la rendre plus attrayante, afin que l'on appuie tout altruisme et tout genre d'intérêt à l'égard de la valeur personnelle d'une société privée.

Monsieur, si je puis ajouter une chose sur le secteur public: évidemment, il y a là également une plus grande marge de manoeuvre.

• (0925)

M. Lawrence Toet: Je trouve cela très intéressant.

Je sais que, dans ma vie antérieure, lorsque j'étais en affaires, nous prenions très souvent — en fait, presque inévitablement — les devants en ce qui concerne les questions réglementaires. Je pense à des choses comme la récupération de l'argent dans le cadre du travail que nous avons fait relativement aux films. Lorsqu'on s'est adressé à nous pour nous dire « voici la nouvelle réglementation sur la récupération de l'argent », nous avons répondu que nous la respections déjà depuis plus de 10 ans et qu'il s'agissait de choses que nous faisons. Dans le cas des encres végétales, on nous a dit que nous devions abandonner les encres à base de pétrole. Nous n'en utilisons plus depuis 10 ans déjà. C'était quelque chose qui arrivait constamment. En outre, concernant les incitatifs — comme vous dites, nous avons ensuite pris de l'avance en changeant l'éclairage à l'intérieur de notre établissement; nous avons rapidement obtenu un rendement sur le capital investi à cet égard, même sans incitatif gouvernemental. À mon avis, bien des entreprises, et surtout les entreprises privées, cherchent à élargir leur perspective, pour le bien commun de leur collectivité également.

Dans cette optique, constatez-vous que les entreprises suivent ce processus dans leur propre intérêt, dans l'intérêt personnel de leur propre entreprise privée? Les voyez-vous également se mobiliser beaucoup plus relativement aux aspects environnementaux de leur collectivité et à la durabilité de leur collectivité et participer plus activement à ces aspects par elles-mêmes et par l'entremise de leurs employés?

M. Mike Morrice: Il y a certes un effet de retombée où nous voyons les employés de membres de l'initiative régionale relative au carbone qui participent ensuite à divers programmes de l'OPNRG, par exemple. Ensuite, ils peuvent également faire du bénévolat dans un des nombreux groupes environnementaux de leur collectivité, alors il s'agit d'une autre voie par laquelle nous pouvons établir des liens avec les Canadiens et parler de leur lien avec la nature et de leur propre intérêt en ce qui concerne le rendement et le bilan environnemental de notre pays. Absolument, la mobilisation grâce à un employeur est un moyen crucial pour parler aux Canadiens.

M. Lawrence Toet: D'accord.

Madame Ryan, l'exemple que vous avez donné concernant Toyota et son travail financier et bénévole dans le cadre de projets qui sont au coeur des enjeux liés au nettoyage environnemental de la région m'a intéressé. Pourriez-vous nous donner quelques exemples de certains de ces projets?

Mme Tracey Ryan: Certainement. Merci.

Toyota a grandement contribué à la construction de l'un de nos centres d'interprétation de la nature, le Toyota Nature Centre, qui est situé à Cambridge; alors l'entreprise possède une grande part de notre parc, à Shade's Mills, là où il est situé. Selon moi, depuis cinq ans, l'entreprise y consacre environ trois ou cinq jours et affecte une équipe... il s'agit d'une activité très prisée pour les travailleurs de l'entreprise, alors on procède à un tirage au sort. Ils ont aménagé des sentiers à Shade's Mills. Ils sont intervenus et ont construit une promenade de bois, je crois, et ont fait un peu de paillage. Ils ont peint le centre d'interprétation de la nature durant l'une de leurs séances de travail.

Nous les avons chargés de s'occuper de l'une de nos propriétés — il ne s'agit pas d'un parc — qui est très populaire pour la randonnée, à Guelph, dans la région d'Arnell Springs, et ils ont aménagé beaucoup de sentiers et construit des ponts au-dessus de certaines zones humides. Ils ont passé cinq jours à transporter du bois vers une zone totalement inaccessible ainsi qu'à faire du paillage et à nettoyer le sentier qui est très fréquenté. C'est le genre d'activités auxquelles les bénévoles de l'entreprise participent durant leurs heures de travail.

• (0930)

M. Lawrence Toet: Dans ce cas, voyez-vous certains genres d'effets de retombée qui seraient liés à la participation de Toyota à ces activités? D'autres sociétés, grandes ou petites, veulent-elles suivre cet exemple et participer à certains de ces types de projets?

Mme Tracey Ryan: C'est vraiment une excellente question, et oui, nous en voyons. Nous avons en fait réussi à recevoir un financement de Trillium cette année afin que nous puissions embaucher un gestionnaire du bénévolat, car nous commençons à voir de plus en plus de personnes et d'entreprises — des entreprises locales — demander ce genre d'expérience pour leurs travailleurs et leurs membres.

Nous étudions la possibilité d'élaborer un programme plus structuré afin d'offrir cette expérience à nos groupes. Bien entendu, notre fondation s'adresse aux personnes et aux entreprises privées. L'une des choses que demandent les entreprises, c'est comment leurs employés peuvent participer, même si elles n'offrent pas de don à ce moment-là, quoiqu'elles sont également nombreuses à vouloir faire un don après un certain temps. Nous tentons de mobiliser ce besoin.

Le président: Merci, monsieur Toet.

Madame Sgro, bienvenue à la séance de notre comité. Allez-y, s'il vous plaît; vous avez sept minutes.

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis ravie d'être ici, surtout pour aborder ce genre de sujets intéressants et passionnants.

Monsieur Morrice, nous pouvons encore voir clairement votre enthousiasme. Les défis auxquels vous faites face ne vous ont pas éreinté. Il est certain que ce qui se passe dans la région de Waterloo est tout simplement incroyable, et le récit était passionnant à entendre. J'ai effectué plusieurs visites et j'en ferai plusieurs autres au cours de l'été. C'est fascinant de visiter les divers endroits et de voir la croissance qui se produit, alors je vous félicite à cet égard en particulier.

Je remarque que vous étendez vos activités à divers domaines. Allez-vous au-delà des frontières de l'Ontario en ce moment dans le cadre de vos initiatives afin de tenter d'encourager des entreprises à participer, ou bien êtes-vous encore très localisés dans la région de l'Ontario?

M. Mike Morrice: Il s'agit certainement d'une option. Nous tentons de prendre une expansion mesurée, c'est-à-dire de nous assurer que le programme est autosuffisant financièrement dans de multiples collectivités de la province. Cela signifie que, actuellement, nous sommes présents dans sept collectivités de l'Ontario. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il s'agit de Niagara, de Waterloo, de Sudbury, de York, de Durham, de Kingston et d'Ottawa.

À mesure que nous recevons plus de soutien et que nous verrons le lancement de communautés comme Carbon 613, par exemple, et le vif intérêt du secteur privé, à Ottawa, et dans la mesure où CoLab reçoit un soutien supplémentaire, nous serons mieux placés pour donner suite à l'intérêt manifesté. Nous avons reçu des appels de municipalités ainsi que d'organismes environnementaux sans but lucratif du Manitoba, de l'Alberta et du Québec, auxquels nous souhaiterions beaucoup répondre. Encore une fois, il ne s'agit pas d'un élément de la région de Waterloo. Ce n'est pas propre à l'Ontario. Il s'agit d'une occasion canadienne.

Les avantages que j'ai mentionnés en ce qui concerne la réduction des répercussions environnementales, l'augmentation de la rentabilité et la croissance d'une économie à faible teneur en carbone suscitent l'intérêt des Canadiens et des entreprises canadiennes de partout au pays. Dans la mesure où le modèle que nous communiquons peut faire partie de ce mélange, nous souhaitons vraiment le communiquer aux collectivités de partout au pays.

L'hon. Judy Sgro: Quant à la croissance de votre propre entreprise, combien d'employés avez-vous, maintenant?

M. Mike Morrice: Sustainability CoLab compte quatre employés et est très axée sur un modèle qui évolue en fonction de l'effectif des entités locales, alors Sustainability CoLab n'a pas d'employés locaux dans toutes les collectivités. Par exemple, à Ottawa, c'est plutôt EnviroCentre qui est le membre de notre réseau. EnviroCentre compte une vingtaine d'employés, dont deux se concentreront sur Carbon 613. Nous fournissons notre soutien en coulisse, en assurant l'encadrement, en fournissant les ressources, en organisant les groupes de soutien par les pairs et, idéalement, en versant des fonds qui peuvent être mis à profit grâce aux relations locales du centre. Cela nous permet de rester alertes et de nous concentrer non pas sur Sustainability CoLab en tant qu'entité, mais plutôt sur les travaux effectués sur le terrain, dans les collectivités de l'ensemble de la province.

• (0935)

L'hon. Judy Sgro: L'histoire que vous nous avez racontée plus tôt et les genres de changements que cet homme a été en mesure d'apporter très rapidement à sa petite entreprise sont le genre de choses qui doivent être communiquées à de nombreux autres propriétaires d'entreprises parce qu'un grand nombre de petits changements peuvent changer énormément de choses.

L'une des choses — en Ontario en particulier — qui pourraient renforcer ce besoin de trouver d'autres sources, c'est le problème du coût de l'eau, de l'hydroélectricité, et ainsi de suite. Certes, du point de vue d'une entreprise, j'aurais tendance à penser qu'une entreprise serait très ouverte à des changements déclenchés par des idées et des occasions. J'imagine que quelques-uns de vos partenaires font appel à certaines des grandes sociétés. Il serait probablement plus facile de s'adresser aux petites, mais certaines de nos grandes entreprises doivent déjà prendre des mesures importantes pour réduire leur consommation de ressources, n'est-ce pas?

M. Mike Morrice: Absolument, oui.

Nombre des grandes sociétés avec lesquelles nous travaillons affectent des employés à la réduction de la consommation de ressources. La Financière Sun Life a un directeur de la durabilité, par exemple. C'est le genre de personnes que nous voulons amener devant la salle afin qu'elles communiquent les réussites d'entreprises comme la Sun Life et la ville de Kitchener et que d'autres entreprises emboîtent le pas plus rapidement et connaissent un succès semblable.

Ensuite, pour répondre à la question que vous avez posée plus tôt, elles peuvent entreprendre des projets qui vont bien au-delà d'une période de remboursement de deux ans ou moins parce qu'elles ont créé un fonds renouvelable, où les économies sont réinvesties dans les projets, qui peuvent être plus ambitieux, puis, en retour, en inspirer d'autres à faire de même. Il s'agit tout à fait de créer un milieu de soutien afin que les histoires comme celles de VeriForm et de Paul Rak ne soient pas exceptionnelles, mais qu'elles deviennent la norme. À notre retour, nous pouvons mettre Paul au défi. Durant ses deux premières années, il a accompli les tâches qui étaient vraiment faciles, et, en conséquence d'avoir fait partie du réseau, il a maintenant dépassé les attentes. Comme je l'ai dit, son taux de réduction est maintenant à 80 %, et, en même temps, il a doublé ses profits.

Les réseaux comme celui-là peuvent stimuler les entreprises qui ont déjà pris de l'avance et mobiliser un groupe d'intervenants improbables, qu'il s'agisse du centre commercial ou de l'hôpital, du fabricant ou du service public. Il y a un intérêt commercial pour eux; il y a un intérêt fondé sur la valeur pour eux, et, au bout du compte, il y a un grand intérêt à l'égard de la croissance d'une économie à faible teneur en carbone, qui croît plus rapidement que le reste de l'économie dans son ensemble.

L'hon. Judy Sgro: Vous avez également mentionné la question des municipalités et le fait que vous avez eu des conversations avec elles. Voudriez-vous nous en parler un peu?

M. Mike Morrice: Certainement.

Les municipalités sont des intervenants cruciaux dans les sept collectivités où nous menons nos activités. De fait, lorsque nous sélectionnons un membre, c'est-à-dire lorsque nous recevons des demandes de la part de groupes comme l'EnviroCentre, à Ottawa, ou reThink Green, à Sudbury, l'un des critères dont nous tenons compte est l'ampleur de l'appui de la municipalité. Quel genre de plan d'action a-t-elle établi en matière de changements climatiques? Quel montant injecte-t-elle sous forme de financement?

Souvent, nous voyons que le leadership municipal peut encourager grandement le secteur privé à être un intervenant actif. Pour être juste, concernant la durabilité dans l'ensemble du pays, une très grande part du leadership que nous observons est stimulé à l'échelon local. Nous voulons miser et nous appuyer sur ce leadership, et c'est là que, à mon tour, je porte la question à votre connaissance pour vous encourager à fournir un plus grand soutien fédéral pour appuyer ce que nous voyons à l'échelon local.

Le président: Merci.

Merci, madame Sgro.

Nous passons maintenant à nos interventions de cinq minutes.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

[Français]

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins de leur présence parmi nous et de leurs témoignages.

Monsieur Morrice, vous venez de parler de l'importance de la participation des municipalités et des provinces. Quel est le rôle que joue le gouvernement fédéral dans vos initiatives? En fait, je poserais aussi la même question à Mme Ryan.

[Traduction]

M. Mike Morrice: Merci de la question. Si je puis clarifier: votre question porte-t-elle sur le rôle actuel ou sur le rôle souhaité?

[Français]

M. François Choquette: Ma question porte sur les deux rôles.

M. Mike Morrice: Je vous remercie.

[Traduction]

Je vais répondre dans ma langue, si le comité n'y voit pas d'inconvénient.

Actuellement, le gouvernement fédéral ne joue presque aucun rôle. En d'autres termes, à l'échelon local, les députés de chacune des collectivités fournissent beaucoup de soutien. C'est certainement le cas dans la région de Waterloo, et, en fait, cela fait partie de notre évaluation des collectivités de toute la province. Nous étudions la municipalité. Nous examinons le soutien politique aux niveaux fédéral et provincial, et certains de nos députés nous offrent assurément un solide soutien. Là où cela se reflète dans les programmes fédéraux de financement, par exemple, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, à ma connaissance, actuellement, aucun financement fédéral n'est destiné à l'un ou l'autre des sept programmes dans le cadre desquels nous menons actuellement nos activités. Il s'agit certainement d'un défi.

En ce qui concerne la situation idéale, je mentionne le soutien qui est fourni à l'échelon provincial par des organismes de financement comme la Fondation Trillium de l'Ontario. Par l'intermédiaire du gouvernement provincial, nous avons annoncé tout récemment que le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a fourni une somme initiale de 100 000 \$ au réseau de CoLab, qui nous permettra ensuite, en tant que CoLab, d'inciter nos membres à pouvoir leur fournir un soutien sur lequel ils peuvent miser pour produire davantage de soutien. Il s'agit d'un financement ponctuel. Ce n'est certes pas notre but final. Nous voudrions être en position d'obtenir un financement afin que, grâce à ce financement, nous puissions dire « oui, l'EnviroCentre a un plan d'affaires, laissez-nous vous faire un chèque, et un autre lorsque vous lancerez votre programme, puis lorsque vous obtiendrez vos trois premiers membres, vos vingt prochains membres ».

Nous ne pouvons actuellement pas offrir ces incitatifs, et nous serions ravis de disposer du soutien provincial et fédéral nécessaire pour faire un travail de ce genre.

● (0940)

[Français]

M. François Choquette: Je vous remercie.

Madame Ryan, je vous pose la même question. Je sais que vous avez de bons partenariats avec les municipalités et la province. Pouvez-vous expliquer quel rôle joue le gouvernement fédéral?

[Traduction]

Mme Tracey Ryan: Merci. C'est une très bonne question.

Un peu comme la réponse précédente, en général, nous comptons entièrement sur la province ou les municipalités. Le programme pour la qualité de l'eau en milieu rural n'aurait pas le succès qu'il connaît sans l'engagement des municipalités depuis plus de 15 ans.

Là où l'OPNRG travaille en partenariat avec le gouvernement fédéral, c'est dans le cadre de programmes de courte durée, par du financement à court terme, dans le cadre de tout programme du gouvernement fédéral lié à Éco-Action, et de diverses choses de ce type. Nous présentons actuellement une demande pour le 150^e financement qui a été annoncé pour les travaux d'immobilisations afin d'améliorer nos parcs et les infrastructures de notre collectivité. C'est très aléatoire et, lorsque nous pouvons réellement accéder à ces programmes, quand nous sommes admissibles, quand nos projets sont prêts à respecter les exigences... Dans certains cas, il peut s'agir de travaux d'immobilisations qui sont prêts à démarrer ou de projets très ciblés sur des espèces à risque alors, chaque année, nous présentons une demande par l'intermédiaire d'Environnement Canada au titre du fonds pour l'intendance de l'habitat, et nous réussissons à recevoir moins de 100 000 \$, que nous mettons ensuite à la disposition de régions qui ne bénéficient pas du soutien de leur municipalité ou d'un soutien municipal adéquat pour certains de ces projets.

Ce n'est pas constant, mais nous tentons de miser sur nos autres fonds, lorsque nous y avons accès.

Merci.

[Français]

M. François Choquette: Quelle serait votre recommandation au comité en ce qui concerne le rôle du fédéral? Certains programmes sont ponctuels et n'ont pas de financement à long terme. Avez-vous une recommandation à formuler à cet égard?

[Traduction]

Mme Tracey Ryan: Encore une fois, c'est une très bonne question.

Nous serions heureux de travailler sur certaines des recommandations à long terme.

D'entrée de jeu, si on regarde où sont ces priorités — l'un des députés précédents a parlé des Grands Lacs et de l'accord qui s'y rattache —, il s'agit de les étudier et d'assurer une plus longue portée. L'histoire de la réussite du programme pour la qualité de l'eau en milieu rural nous permet de constater qu'il est dans la nature humaine des gens de prendre un certain temps pour dresser des plans. Cela se reflète probablement dans les activités commerciales ainsi que dans les travaux d'agriculture.

Il nous faut des programmes dont la durée de vie est plus longue afin que nous puissions effectuer une certaine planification, car il est question de gens qui doivent amener les décideurs à apporter un changement dans leur entreprise, qu'il s'agisse d'une exploitation agricole ou de VeriForm. Ils doivent prendre une décision d'affaires et établir un plan d'affaires, alors l'assurance de délais plus longs applicables à certains de ces incitatifs ou le partage des coûts, les baisses d'impôts ou quoi que ce soit d'autre semble convenir davantage aux entreprises. Nous constatons que nous devons souvent aller discuter avec les personnes qui recherchent ce type de soutien, alors je pense qu'une portée et des délais plus longs permettent aux gens de prendre ces décisions et de les intégrer dans leur plan. Ils ne sont peut-être pas prêts à le mettre en oeuvre maintenant, mais ils le seront dans trois à cinq ans.

• (0945)

Le président: Merci. Notre temps est écoulé depuis longtemps.

Monsieur Choquette, merci.

Madame Ambler, s'il vous plaît, vous avez cinq minutes.

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Merci, monsieur le président, et merci beaucoup à vous deux pour votre présence aujourd'hui et vos exposés très intéressants.

Je voudrais commencer — si je le puis — par l'avantage concurrentiel que vous avez mentionné, monsieur Morrice, et sur lequel vous avez insisté, ce que j'ai apprécié. Cela m'a rappelé des souvenirs parce que... j'aime bien le fait que vous ayez souligné... Vous avez tous les deux souligné le fait qu'il y a un avantage concurrentiel à être plus respectueux de l'environnement et au fait de tenir compte de ces éléments lorsqu'une entreprise exécute son plan d'affaires et tente d'accroître ses profits.

De fait, lorsque j'ai commencé à travailler avec mon père au sein de sa petite entreprise, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, je me rappelle très clairement qu'il a refusé d'acheter des carnets de notes préimprimés contenant la belle feuille de papier carbone et, en dessous, les feuilles rose et jaune. Il a refusé parce que, selon lui, il n'y avait rien de mal à couper en quatre une feuille de papier dont le verso n'avait pas été utilisé et était vierge. C'était l'une de mes tâches lorsque j'avais 12 ans: fouiller dans les poubelles pour m'assurer qu'elles ne contenaient aucun papier inutilisé.

Bien entendu, c'était avant l'époque du recyclage, où on pouvait faire ramasser tout son papier, son carton, son verre et son plastique. Je pense que, souvent, les générations plus âgées font ces choses beaucoup plus naturellement que les jeunes. Nous nous sommes habitués à ce que ces services soient offerts.

Je suppose que ma question concerne le degré de complexité. Lorsqu'on se rend dans un bureau comme celui d'Ernst and Young, on constate qu'il n'y a pas de problème de chauffage. Aucune chaleur ne s'échappe ou quoi que ce soit. Quel genre de choses cette société fait-elle que les entreprises — grandes ou petites — pourraient faire afin de réduire leur empreinte carbone?

M. Mike Morrice: Je peux expliquer le processus suivi par toute entreprise. Dans toutes les collectivités, l'ONG crée un certain genre de processus comportant des étapes clés. Il commence par créer un genre d'équipe écologique ou un groupe d'employés qui sont responsables du rendement ou de l'impact environnemental de l'entreprise. Ensuite, on procède à un genre d'inventaire de l'impact de base actuel. Ensuite, on retient les services d'un consultant et on utilise les outils et les mesures de soutien pour créer un plan d'action. Puis, on comprend, du point de vue de la direction, quels éléments d'une période de remboursement sont acceptables dans ce plan d'action. Ensuite, on établit une cible.

En réponse à la question au sujet de programmes ou de projets précis de chaque entreprise, ils feraient partie du plan d'action. Bien entendu, le plan d'action de VeriForm serait très différent de celui d'Ernst and Young, d'un hôpital ou d'un service public. Il s'agit habituellement d'un mélange tenant compte du parc de véhicules de l'entreprise et des économies qu'on peut trouver, qui tient compte de l'énergie et qui commence par la conservation. Il s'agit bien sûr des mesures les moins onéreuses. On peut ensuite passer à l'efficacité énergétique, puis aux énergies renouvelables et à l'établissement pour la société en question des sources d'énergie renouvelable qui s'imposent, ou bien la solution facile qu'elle devrait envisager au début, puis établir l'ordre de priorité des solutions ultérieures, une fois qu'un peu d'argent entrera dans les coffres de la société à la suite des projets initiaux.

Mme Stella Ambler: Constatez-vous que certaines entreprises — dans le cadre de leur plan — se lancent dans des projets qui n'auraient pas nécessairement d'incidence sur le résultat financier? Si elles entrent dans la danse et qu'elles décident que, même si l'effet sur leurs revenus sera nul, ou bien que cela pourrait même leur coûter de l'argent... le feraient-elles tout de même?

M. Mike Morrice: Absolument, surtout lorsqu'elles ont déjà remporté de grandes victoires, par exemple lorsque les entreprises bénéficient d'un gain financier inattendu imputable à une mise à niveau de leurs installations après avoir fourni leur feuillet T-5. Je pense que cela nous ramène à une question qui nous a été posée plus tôt. Si, subitement, les employés sont enthousiastes à ce sujet et sont fiers de leur employeur, ce n'est pas qu'une question d'économie d'énergie. Le fait que les employés ressentent une plus grande fierté et davantage d'enthousiasme à l'idée de travailler pour leur employeur a une valeur pour l'entreprise. Cela présente un avantage résiduel. Cette situation change la culture d'une entreprise, puis on peut étudier certains éléments qui pourraient entraîner une période de remboursement de sept ans dont l'entreprise n'avait peut-être pas tenu compte au départ.

Après que l'entreprise a connu certaines de ces victoires précoces et que les employés sont motivés, cela devient une option, ce qui nous ramène ensuite à vos questions au sujet des incitatifs. Je pense que votre métaphore est utile, c'est-à-dire que les entreprises peuvent apprendre comment couper le papier en quatre. Le gouvernement peut offrir les programmes pour leur faciliter la tâche et mettre sur pied les programmes et les infrastructures de recyclage nécessaires pour en faire la norme, ce qui nous ramène à la question posée plus tôt.

• (0950)

Le président: Madame Ambler, votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à Mme Leslie, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous les deux. Cette discussion est très intéressante. J'apprécie vos témoignages.

Monsieur Morrice, je voudrais commencer par vous. Vous et moi avons bavardé au sujet de l'efficacité énergétique dans le passé, et je pense que j'ai peut-être mentionné le fait que j'avais fait partie du groupe de travail qui a établi Efficiency Nova Scotia, qui est un service public indépendant d'efficacité énergétique. Il ne s'agit pas d'un organisme sans but lucratif. Il ne s'agit pas non plus d'un organisme gouvernemental. C'est vraiment un service public, comme une société d'électricité, sauf qu'elle réduit la quantité d'électricité que nous consommons.

Lorsque je faisais cela, je jouais le rôle au sein de l'Affordable Energy Coalition. J'étais là au nom des Néo-Écossais à faible revenu. En Nouvelle-Écosse, quand on touche de l'aide sociale, on vit avec environ 6 \$ par jour, alors s'il faut choisir entre une ampoule fluorescente compacte à 6 \$, qui vous fera économiser de l'argent à long terme — ou manger ce jour-là, le choix est clair. Vous allez manger. Les personnes à faible revenu font face à des obstacles très particuliers, mais, dans le cas des entreprises, c'est différent. Elles ne font pas vraiment face aux mêmes obstacles; pourtant, elles n'atteignent quand même pas l'efficacité énergétique. Mme Ambler a demandé si ces entreprises allaient continuer à faire cela. C'est une question valide.

Vous avez parlé de la façon dont elles y prennent goût et qu'il n'y a plus rien pour les arrêter. La question que je vous adresse est la suivante. Pourquoi ne l'ont-elles pas déjà fait? Pourquoi ont-elles besoin de vous? Quel rôle jouez-vous? Si l'efficacité énergétique a une incidence sur le résultat financier, pourquoi ces entreprises ne pataugent-elles pas là-dedans jusqu'aux genoux ou jusqu'au cou?

M. Mike Morrice: Excellente question.

Il y a une myriade de réponses à cette question. La première, c'est le fait d'avoir des exemples à suivre et de voir le succès... pas le rapport d'une entreprise d'un quelconque autre pays, mais un homologue. Il s'agit de voir d'autres pairs jouer un rôle de leadership, ce qui nous ramène à la question des municipalités. Une situation où une municipalité peut être la première à donner l'exemple et où une entreprise peut apprendre d'une municipalité en est un excellent exemple, alors la première réponse, c'est le fait de donner l'exemple.

La deuxième, ce sont les liens et les réseaux. En Ontario, par exemple, il y a le programme Save ON Energy, qui comporte certaines similitudes, si je comprends bien, avec celui de la Nouvelle-Écosse... de nombreuses entreprises ne savent peut-être pas... ou elles sont peut-être dépassées par la bureaucratie en place qu'elles perçoivent. La tenue d'un atelier technique, où leur gestionnaire de la demande en matière de conservation est à l'avant de la salle — cette personne pourra expliquer aux gens comment procéder par la suite — est une autre façon d'éliminer un obstacle.

Ensuite, la troisième réponse, c'est le fait de disposer d'un formateur ou d'un guide amical qui vous facilite la tâche pour ce qui est de supprimer tout risque perçu.

Ce sont tous les divers obstacles qu'un réseau de soutien est conçu pour réduire afin de stimuler les personnes qui travaillent déjà en première ligne, puis d'en amener d'autres à faire de même.

Mme Megan Leslie: Merci de cette réponse.

Je crois que les entreprises ont besoin de l'aide d'organismes sans but lucratif comme le vôtre, d'organismes ou de qui que ce soit qui possède l'expertise nécessaire, alors j'apprécie votre perspective depuis la ligne de front.

Ma deuxième question s'adresse à Mme Ryan. Vous avez parlé du succès que vous avez connu du fait que des entreprises se présentent et veulent passer la journée, qu'il s'agisse — et je n'arrive pas à me souvenir des exemples que vous avez donnés — des gens qui veulent être présents, creuser et se salir les mains. Je comprends vraiment cela.

Je me demande, de votre point de vue, comment on établit un équilibre entre le désir de ces gens qui veulent vraiment prendre part à vos projets, y participer et travailler à la sueur de leur front dans le cadre de vos projets et le fait qu'ils ne possèdent pas vraiment l'expertise nécessaire. En fait, il vaudrait peut-être mieux qu'ils se contentent de vous donner de l'argent et que vous engagiez les personnes possédant l'expertise nécessaire. Mais je comprends qu'une valeur réelle est liée à la présence de ces gens sur le terrain, avec vous, alors comment établit-on un équilibre à cet égard?

Mme Tracey Ryan: C'est une très bonne question. C'est un problème avec lequel nous continuons d'être aux prises, car il s'agit d'une question de juste équilibre. Nous recevons des appels pendant la saison de plantation d'arbres. Nous plantons plus de 300 000 arbres sur des terres privées et sur les terres de notre bassin hydrographique. Nous le faisons avec l'aide de bénévoles. Les bénévoles ne plantent pas l'intégralité de ces 300 000 arbres. En fait, ils en plantent probablement moins de 30 000, voire moins de 10 000. Je n'en suis même pas certaine. Cela exige davantage de planification et davantage de travail. Nous en planterions beaucoup plus si nous n'avions recours qu'à nos planteurs.

Il y a d'énormes avantages au fait de mettre les gens à contribution, de les mobiliser et de les faire participer. Il y a un équilibre à établir, et nous sommes encore en train de mettre cela au point. Nous devons cerner les dispositions réglementaires en matière de santé et de sécurité qui s'appliquent aux personnes qui s'occupent de l'entretien des sentiers. Nous devons gérer les risques en affectant les bénévoles à des tâches qui sont moins risquées pour eux, mais qui leur permettent tout de même de se sentir utiles et de faire quelque chose de constructif pour nous. Si nous devons consacrer quatre jours à la planification des tâches et que, au bout du compte, ces gens ne parviennent à terminer que 100 mètres de sentier ou moins, tout cela n'en vaut peut-être pas la peine. Nous nous penchons là-dessus à l'interne et nous prenons des mesures.

La formule idéale ressemble à celle utilisée par Toyota, qui amène sur les lieux ses propres représentants en matière de santé et de sécurité de manière à ce qu'ils planifient et gèrent le travail. Cela nous permet d'affecter l'équipe de bénévoles à des tâches appropriées. Toutefois, une foule d'autres possibilités s'offrent à nous, et bien d'autres personnes nous proposent diverses choses. Nous commençons à trouver un équilibre, et nous allons nous affaïrer à élaborer quelque chose qui ressemble davantage à un programme, et c'est une bonne chose.

● (0955)

Le président: Merci, madame Leslie.

Monsieur Sopuck, allez-y, s'il vous plaît.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci.

Je vous remercie tous deux de vos témoignages. Cependant, j'adresserai mes questions à Mme Ryan, vu que je représente une région rurale et que la question de la conservation des bassins hydrographiques m'intéresse beaucoup.

En ce qui concerne votre programme d'incitatifs à l'intention des agriculteurs, je soulignerai que j'ai été très impressionné de vous entendre dire que les incitatifs étaient la voie que vous privilégiez. Est-ce que l'un des problèmes liés à la qualité de l'eau de votre bassin hydrographique en est simplement un de portée? Je veux dire par là que vous savez ce que vous avez à faire, mais que vous n'êtes tout simplement pas en mesure d'avoir une incidence sur une portion suffisante du territoire pour provoquer les changements que vous souhaitez.

Mme Tracey Ryan: C'est une très bonne question. Oui, la question de la portée entre en ligne de compte. Cela ne fait aucun doute.

Il est intéressant d'entendre les questions qui sont posées aujourd'hui. Pour l'essentiel, tout cela nous ramène à la nature humaine. On a dit que nous savions ce que nous avons à faire et que nous savions quelles étaient les bonnes mesures à prendre. Quelques-unes d'entre elles n'engendrent pas de coûts ou se révèlent

profitables. Grâce à l'installation de brise-vent, par exemple, les agriculteurs peuvent probablement, dans certaines circonstances, accroître le rendement de leurs récoltes, mais dans d'autres, cela pourrait se traduire par une baisse du rendement. Il s'agit de diffuser les connaissances et de surmonter les obstacles.

Certains de ces obstacles tiennent simplement aux normes culturelles. Dans le passé, j'ai souvent discuté avec des organisations d'agriculteurs, et je continue de le faire. Je me fais toujours un plaisir de leur rappeler que personne ne se lève un bon matin avec l'intention de polluer. Ce que veulent faire les agriculteurs lorsqu'ils se lèvent le matin, c'est de travailler sur leur exploitation agricole. Ils se lèvent le matin pour gagner leur vie grâce à l'agriculture. C'est ce qu'ils savent faire. Leurs activités peuvent avoir des répercussions sur l'environnement ou n'en avoir aucune. Il se peut que, à un moment donné, ils ne possèdent pas les connaissances environnementales requises ou les moyens financiers connexes nécessaires. Nous tentons donc de combler cette lacune en proposant des mesures incitatives et en fournissant de l'aide technique.

Il s'agit d'une question de portée. Nous devons être en mesure d'établir le contact avec tout le monde. Les gens ne se rendent pas tous aux réunions d'agriculteurs, et ils ne lisent pas tous les revues d'agriculture. Il est intéressant de constater que nous disposons d'un programme relatif à la qualité de l'eau en région rurale depuis 15 ans, mais que certains propriétaires fonciers sont encore surpris d'apprendre qu'ils pourraient obtenir du financement. Il y a des mesures qui coûtent très cher. L'entreposage convenable et adéquat du fumier peut coûter des centaines de milliers de dollars. Nous sommes en train d'instaurer une subvention de 25 000 \$ à cet égard. Il peut s'agir d'une mesure qu'ils prévoient prendre. Le cas échéant, nous tentons de les aider en veillant à ce que leurs mesures permettent de régler les problèmes de qualité de l'eau avec lesquels ils peuvent être aux prises et à intégrer la gestion des éléments nutritifs à leurs activités.

M. Robert Sopuck: Avez-vous entendu parler des projets-pilotes menés en Ontario dans le cadre du programme des Services de diversification des modes d'utilisation des sols, aussi appelé le programme ALUS?

Mme Tracey Ryan: C'est une bonne question. Oui, nous connaissons ce programme. En fait, notre propre programme a été créé avant celui-là.

Nous offrons des incitatifs. Notre programme est très semblable au programme ALUS, dans la mesure où il a été conçu par des agriculteurs. Nous avons mis sur pied un comité de direction. Au moment de concevoir le projet en collaboration avec nos municipalités, nous avons réuni une trentaine de personnes, et la plupart d'entre elles étaient des agriculteurs. Ce sont eux qui établissent les mesures incitatives à prendre. Ils établissent le programme et s'occupent d'une bonne partie de la planification.

Nous nous intéressons aux mesures incitatives liées au rendement bien avant cela. Le programme ALUS n'existait pas lorsque nous avons créé le programme sur la qualité de l'eau en milieu rural. Les propriétaires fonciers qui plantent des arbres sur leurs terres peuvent recevoir pendant un maximum de trois ans des sommes visant à les dédommager pour la perte de ces terres qu'ils ne pourront plus cultiver. Toutefois, il s'agit pour nous non pas d'un dédommagement, mais d'une incitation au rendement. Il ne s'agit pas de les indemniser pour la perte de terres agricoles. Nous examinons les choses du point de vue d'une agriculture multifonctionnelle.

● (1000)

M. Robert Sopuck: Oui. Il s'agit du terme exact.

Je crois comprendre que vous aimeriez que la politique canadienne en matière d'agriculture comporte un programme semblable au programme ALUS ou un programme d'incitatifs. Je n'insisterai pas là-dessus puisque je suis certain que vous êtes d'accord avec cela et qu'il ne me reste que peu de temps.

J'aimerais que nous parlions de votre programme de gestion des pêches. Connaissez-vous le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives qui a été mis en oeuvre par notre gouvernement? Le cas échéant, y avez-vous eu accès en vue de vos activités relatives à l'habitat du poisson?

Mme Tracey Ryan: Oh, bonne question. Oui, c'est possible. Nous avons obtenu des fonds du gouvernement fédéral pour nos activités de gestion des pêches. Je ne suis pas certaine du programme auquel nous avons accédé puisque ces questions ne relèvent pas directement de moi.

M. Robert Sopuck: Il doit s'agir du programme que j'ai mentionné, le PPCPR.

Là encore, à simple titre indicatif, je recommande vivement que nous tenions une réunion avec vous et quelques députés locaux, car je crois qu'un certain nombre de programmes de subventions que notre gouvernement a créés dans le cadre du Plan de conservation national conviendraient parfaitement à votre bassin hydrographique. Il y a un programme axé sur la remise en état des milieux humides et un programme d'intendance de l'habitat. Bien entendu, il y a le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et le Programme de conservation des zones naturelles de Conservation de la nature Canada.

À ce sujet, j'aimerais que vous me disiez si Conservation de la nature Canada a acquis des habitats essentiels au sein de votre bassin hydrographique?

Mme Tracey Ryan: Oui, nous travaillons en partenariat.

M. Robert Sopuck: Je pense que j'ai terminé. Merci beaucoup.

Le président: J'aimerais seulement donner suite à un commentaire formulé par M. Sopuck. Je tiens à saluer le travail qu'a effectué l'Office de la protection de la nature de la rivière Grand auprès des élus fédéraux, provinciaux et municipaux qui ont participé à des visites organisées par la section locale de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Les activités éducatives de ce genre sont inestimables. Je pense qu'il serait extrêmement utile que vous donniez suite à l'idée de M. Sopuck de nous fournir de l'information concernant les sources de financement offertes par tous les échelons de gouvernement et par diverses institutions.

Monsieur Valeriote, je vous souhaite la bienvenue au sein du comité.

M. Frank Valeriote (Guelph, Lib.): Merci, monsieur Albrecht.

Je signale à Michael et à Tracey que je n'ai pas eu la chance d'entendre leurs exposés. Je m'appuie sur quelques-unes des questions qui ont été posées. Cela dit, je vais d'abord m'adresser à Michael.

Nous avons tous pris nos propres mesures afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de notre empreinte. J'ai posé 41 panneaux sur un immeuble dans le cadre d'un programme de TRG, et les résultats sont excellents. Il y a des gens autour de moi qui me disent de temps à autre que je fais une très bonne affaire, mais je leur rappelle que c'est moi qui ai payé l'infrastructure. Les contribuables ne comprennent pas que ceux qui posent des panneaux sur leur maison paient pour l'infrastructure, et que cela épargne aux contribuables le coût de l'infrastructure et de son entretien. Cela dit, mon expérience personnelle est merveilleuse.

Skyline, une société de placement immobilier de Guelph, qui possède partout au Canada des biens d'une valeur bien supérieure à 1 milliard de dollars. Dès qu'elle fait l'acquisition d'un immeuble d'habitation, elle fait immédiatement changer les ampoules électriques, les toilettes et les appareils électroménagers. Cela fait baisser le coût des services publics. Bien entendu, lorsque vos revenus nets capitalisés sont plus élevés, la valeur de vos immeubles augmente énormément. La valeur des immeubles de Skyline a augmenté de plusieurs millions de dollars grâce à la seule application du modèle d'affaires dont vous avez parlé.

Je vais vous poser une question précise. Vous êtes établi près de Guelph, et vous avez probablement entendu parler du plan énergétique communautaire, qui est devenu le plan énergétique régional. Je ne sais pas si vous avez déjà parlé de ce plan aujourd'hui, mais si ce n'est pas le cas, j'aimerais que vous le fassiez et que vous nous disiez ce qu'il permet de réaliser, ce qui m'évitera de le faire.

M. Mike Morrice: Bien sûr, et je vais faire un lien avec une question antérieure. Nous ne sommes pas établis à Guelph, et je ne possède pas du tout de connaissances spécialisées à propos du plan énergétique de cette collectivité. Cependant, les plans énergétiques communautaires sont un autre exemple d'outils dont disposent les municipalités pour faire preuve d'initiative, élaborer des plans et amener les entreprises et le secteur privé à réduire leur incidence sur l'environnement, à accroître leur rentabilité et à contribuer à l'essor d'une économie à faibles émissions de carbone. À mon avis, il s'agit d'un autre exemple d'outil local dont nous avons besoin pour élaborer les plans qui nous permettront de réaliser une foule d'objectifs qui ont été évoqués au cours de la présente séance.

M. Frank Valeriote: Pourriez-vous nous parler des tenants et des aboutissants de ces plans?

M. Mike Morrice: Il s'agit de collaborer avec les services publics et la municipalité afin d'établir des plans en ce qui a trait aux besoins énergétiques de la collectivité et de cerner les sources d'énergie qui pourraient permettre de les combler au cours des 10 ou 20 prochaines années, d'après ce que je crois comprendre. Il s'agit là de l'élément essentiel des initiatives de Guelph en matière de durabilité, auxquelles vous avez probablement grandement contribué. Je ne connais pas bien le cas précis de Guelph, vu que cette collectivité ne fait pas partie de notre réseau, mais si Guelph présentait une demande ou si une organisation communautaire de Guelph le faisait, nous trouverions cela merveilleux, car il s'agirait d'un exemple d'organisation disposée à mobiliser le secteur privé parce qu'elle peut s'appuyer sur un plan énergétique communautaire.

• (1005)

M. Frank Valeriote: De façon plus particulière, ce qui est en train de se passer, c'est que, comme vous le savez, le centre Sleeman — notre colossal amphithéâtre — génère énormément de chaleur. On pompe maintenant cette chaleur sous terre pour l'envoyer vers d'autres immeubles locaux. Des édifices gouvernementaux et une église locale ont présenté une demande en vue de recevoir cette chaleur. En fait, les gens constatent qu'il leur en coûte moins cher de tirer parti du plan énergétique communautaire et du réseau d'énergie locale que d'installer, par exemple, leur propre appareil de chauffage d'une valeur de 1 million de dollars.

M. Mike Morrice: C'est le genre de choses qui se produisent lorsque les gens visionnaires ont l'idée d'utiliser la chaleur résiduelle d'un immeuble afin d'en chauffer un autre. Si notre réseau était présent à Guelph, nous inviterions les gens responsables de ce projet à venir parler de leur analyse de rentabilisation devant d'autres personnes et à leur expliquer comment ils en sont arrivés là de manière à ce que d'autres puissent leur emboîter le pas.

M. Frank Valeriote: Tracey, j'ai une brève question à vous poser. Je suis originaire de Guelph, et, bien entendu, l'Office de la protection de la nature de la rivière Grand s'occupe de la gestion des bassins hydrographiques de la région. Il y a une question que je dois vous poser parce que je suis curieux. Je me souviens du moment où la Loi sur la protection de la navigation a été modifiée et où le nombre de rivières visées a été grandement diminué. Je crois que 63 rivières ont été désignées comme expressément protégées en vertu de la loi. J'ai fait un appel afin de m'informer, car je crois comprendre que, à présent, seule une partie de la rivière Grand est protégée par la Loi sur la protection de la navigation. J'aimerais savoir si cela vous préoccupe et si vous croyez que la rivière Grand devrait faire l'objet d'une plus grande protection.

Mme Tracey Ryan: Merci. Je ne serai pas en mesure de vous répondre directement puisque cela sort un peu de mon domaine de compétence. Bien sûr, la rivière Grand a toujours besoin d'être mieux protégée, et il faut continuellement établir des partenariats à cette fin, mais je ne peux pas vous répondre en ce qui concerne le fait qu'elle n'est plus visée par la loi.

Le président: Je crois que les dispositions de la Loi sur la protection de la navigation qui concernent la rivière Grand ont trait non pas à la protection environnementale en tant que telle, mais à la navigation sur ce cours d'eau. Cela dit, je suis certain que M. Valeriote présentera sous peu une demande de manière à ce que Guelph devienne membre du Sustainability CoLab.

Nous allons maintenant passer à M. Carrie. Il s'agit du dernier nom qui figure sur ma liste. Par conséquent, je demanderai à ceux qui voudront ensuite poser une question de bien vouloir lever la main. La réunion tire à sa fin.

Monsieur Carrie, vous avez cinq minutes.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Merci, monsieur le président. J'aimerais d'abord m'adresser à M. Morrice. En tant que député d'Oshawa, je suis heureux que vous ayez mentionné Durham Sustain Ability et ses partenariats avec Deer Creek, le collège de Durham et General Motors. Je crois qu'il s'agit d'une initiative dont notre collectivité et dont un plus grand nombre de collectivités pourraient profiter.

Je pense que vous avez mentionné une entreprise nommée VeriForm. Il s'agit d'une entreprise qui a doublé ses bénéfices grâce à des investissements dans les technologies vertes, l'efficacité énergétique, le recyclage et d'autres choses du genre. Est-ce que cette hausse des bénéfices découle exclusivement d'économies énergétiques ou est-ce que d'autres facteurs sont entrés en ligne de compte?

M. Mike Morrice: La majeure partie des économies sont attribuables aux coûts opérationnels liés à une consommation réduite d'énergie. Je serais heureux de vous fournir un hyperlien menant à une liste de 37 projets évoqués précédemment et à des précisions... S'il était ici, Paul vous parlerait de la réduction des coûts d'entretien et des coûts opérationnels. Je m'en remettrais à lui.

M. Colin Carrie: Oui, j'adorerais disposer de ces renseignements.

J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus. M. Sopuck a mentionné que vos organisations pourraient peut-être collaborer avec les députés de façon à cerner les sources de financement fédéral disponibles. Vous avez évoqué les crédits pour la RS&DE et le CNRC, et vous avez dit qu'on pourrait peut-être envisager ou interpréter les choses un peu différemment. Pourriez-vous nous donner plus de précisions à propos de ces commentaires que vous avez faits plus tôt?

M. Mike Morrice: Bien sûr. Cela me permettra de revenir sur une question qui a été posée plus tôt et sur laquelle j'espérais avoir l'occasion de revenir.

Il existe des sources de financement fédérales. Par exemple, il y a des programmes comme Emplois d'été Canada — auquel les ONG peuvent aussi présenter une demande — qui offrent un soutien supplémentaire indispensable. FedDev est un autre exemple. L'un de nos membres, Durham Sustain Ability cherche à obtenir le soutien de FedDev. Dans ce cas précis, le problème tient à ce que les critères utilisés par FedDev sont fondés exclusivement sur les avantages économiques. Ainsi, une entreprise comme celle-là doit se mettre en file derrière un certain nombre d'autres organisations et programmes qui contribuent aussi au développement économique de leur collectivité et s'efforcent d'accroître son potentiel économique. La rentabilité de chaque entreprise et son incidence sur l'environnement ne sont pas nécessairement prises en considération. La file d'attente est beaucoup plus longue.

Si l'on ajoutait les répercussions relatives aux changements climatiques ou à la durabilité à la liste des critères de sélection des programmes de ce genre, une organisation comme DSA pourrait faire valoir qu'elle amènera des entreprises à se fixer des objectifs en matière de réduction de leurs émissions de carbone tout en accroissant leur rentabilité et en contribuant à l'essor d'une économie à faibles émissions de carbone. Toutefois, comme un seul des trois critères est pris en considération, il est beaucoup plus difficile pour une organisation comme DSA de voir sa demande approuvée.

• (1010)

M. Colin Carrie: Pourriez-vous nous en dire davantage à propos de la RS&DE, du CNRC ou de...?

M. Mike Morrice: Bien sûr. Le cas du CNRC est très semblable. L'organisation Sustainable Waterloo Region a réussi à obtenir du financement du PARI — le Programme d'aide à la recherche industrielle —, lequel relève du CNRC. Là encore, ils ont dû faire la queue derrière... Je le rappelle, l'objectif du programme était de contribuer à la commercialisation des technologies, et il y a moyen de commercialiser les technologies vertes lorsque des entreprises comme VeriForm cherchent à lancer des projets comme ceux que j'ai mentionnés. Il s'agit de l'unique occasion où l'un de nos membres a obtenu du financement du PARI. Si l'on devait de nouveau exécuter un programme de ce genre, il faudrait réserver une partie du financement à la commercialisation des technologies qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques, de manière à ce que des organisations comme celles qui font partie de notre réseau aient plus souvent la chance de voir leurs demandes approuvées.

En réponse à une question posée plus tôt à propos des types d'outils et d'incitatifs disponibles, je dirai qu'il existe des exemples d'outils dont l'utilité est exclusivement économique, et que si l'on prenait quelques-uns de ces outils et qu'on les adaptait en fonction de considérations d'ordre non seulement économique, mais également environnemental, cela permettrait au gouvernement de disposer de ces solutions avantageuses sur tous les plans dont nous avons parlé tout au long de la réunion et de verser du financement en priorité aux programmes qui sont avantageux sur chacun de ces plans.

M. Colin Carrie: C'est la raison pour laquelle je crois que notre étude est d'une extrême importance. Nous nous penchons sur les partenariats et sur les mesures à prendre pour amener les deux entités à en conclure.

Comme vous l'avez dit, l'un de vos partenaires a été en mesure, grâce à un partenariat avec d'autres industries et d'autres entreprises, d'apporter cet élément supplémentaire. On a brièvement parlé plus tôt de la façon dont ces liens sont créés, de la manière dont ces personnes forment en quelque sorte une pépinière, et de la question de savoir s'il serait possible de favoriser ce genre de choses.

Ma question s'adresse à vous deux. J'aimerais savoir si c'est vous qui devez solliciter ces partenariats ou si vous commencez à constater que ce sont les entreprises qui prennent l'initiative d'aller vers vous? Vous avez fait allusion à Toyota et à GM. Que pensez-vous de la transition? Y a-t-il un chaînon manquant? Est-ce que le gouvernement pourrait fournir de l'aide à cet égard?

M. Mike Morrice: Tout à fait. Je vais répondre brièvement à votre question, et je laisserai ensuite Mme Ryan vous fournir sa réponse.

Je profiterai de l'occasion pour souligner que tout cela ne dépend pas d'un seul échelon de gouvernement ni d'un seul secteur. Il doit s'agir d'un effort collectif, ce qui nous ramène à quelques-unes des questions qui ont été posées.

Nous avons pu constater que les programmes comme les sept programmes de notre réseau permettent de créer des conditions favorables. Une fois que cela est fait, grâce à un immeuble comme celui dont j'ai parlé — cet édifice emblématique de 120 000 pieds carrés au rendement énergétique net positif situé dans la région de Waterloo —, il devient possible d'obtenir du soutien du gouvernement fédéral, vu qu'on dispose de 65 entreprises qui font déjà partie du programme, qui comprennent déjà l'analyse de rentabilisation et qui constatent déjà les avantages que cela leur procure. La majeure partie des occupants participent à l'initiative régionale de réduction des émissions de carbone.

Une fois que ces conditions favorables sont présentes, le gouvernement fédéral a une occasion extraordinaire d'offrir du soutien comme d'autres le font et de soutenir un programme comme Carbon 613, qui vient tout juste d'être lancé.

Le président: Merci.

Dans le même ordre d'idées, je mentionnerai qu'il y a aussi Technologies du développement durable du Canada. Je ne sais pas si vous avez obtenu des fonds de cet organisme.

Je vais accorder à Mme Ryan quelques secondes pour qu'elle puisse répondre à la question de M. Carrie, et nous passerons ensuite à la question suivante.

Mme Tracey Ryan: Merci.

Je crois que M. Morrice a bien répondu à la question. Une fois que les conditions favorables ont été créées et qu'on dispose d'un solide fondement, il est possible d'attirer davantage de personnes.

Il est toujours important d'obtenir du financement pour soutenir ce réseau et ce partenariat et pour assurer la pérennité de ces programmes. Ainsi, il est crucial de mobiliser tous les échelons de gouvernement et de les amener à offrir du financement à long terme. Nous constatons qu'avec chaque... La courbe de l'adoption et de la diffusion est classique: il y a d'abord les adeptes de la première heure, ensuite la majorité précoce, et enfin les autres. Les agriculteurs et les propriétaires fonciers privés représentent probablement la partie principale de la courbe en cloche. Il y a encore des retardataires à mobiliser, de sorte que nous n'avons assurément pas terminé notre travail.

Plus nous aurons l'occasion de diffuser des histoires de réussite avec l'appui de l'ensemble des membres de tous les échelons de gouvernement... Il est très important de poursuivre ce travail.

Merci.

•(1015)

Le président: J'aimerais formuler rapidement une requête à l'intention de M. Morrice.

Vous avez fait allusion à un hyperlien menant à des renseignements sur les diverses façons dont VeriForm a économisé des fonds. Il serait très utile que vous fournissiez ce lien à notre greffière de manière à ce que nous puissions ajouter cette information à notre rapport.

Nous allons passer à M. Woodworth. Vous avez cinq minutes.

M. Stephen Woodworth: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Ryan, comme je n'ai pas vraiment eu l'occasion de discuter avec vous plus tôt, je vais vous poser quelques questions qui portent principalement sur deux sujets.

L'un d'eux a trait aux relations que vous entretenez avec des entreprises privées non agricoles de votre bassin hydrographique. Je comprends très bien que des sociétés comme la RBC ou Toyota adoptent une démarche qu'on pourrait qualifier de philanthropique à l'égard des initiatives environnementales, mais je me demande si l'OPNRG a collaboré avec des entreprises non agricoles du bassin dans le cadre d'activités liées aux pratiques en matière de durabilité et de protection du bassin.

Je ne sais vraiment pas si c'est le cas, mais je songe aux membres de l'association Aggregate Producers, par exemple, dont les activités peuvent avoir de graves répercussions sur le bassin, selon l'endroit où elles ont lieu. Il y a aussi des fabricants, par exemple Breslube Enterprises. Je ne sais pas du tout si cette entreprise est située près de votre bassin hydrographique.

Est-ce que vous collaborez avec ces entreprises? Le cas échéant, comment cela se passe-t-il?

Mme Tracey Ryan: C'est une très bonne question. Tout d'abord, nos programmes ne s'adressent pas vraiment aux entreprises. Les programmes de ce genre sont habituellement offerts par le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, l'administration municipale ou des organismes sans but lucratif comme Sustainable Waterloo Region. Cela dit, nous collaborons avec les entreprises qui possèdent des biens fonciers et qui souhaitent y planter des arbres. Nous le faisons, par exemple, dans le cadre d'un programme comme celui offert par Trees for Guelph, organisme sans but lucratif avec lequel nous travaillons en très étroite collaboration. Comme nous fournissons le personnel, nous sommes plus ou moins responsables de traduire la vision de cet organisme dans les faits. Il collabore avec des entreprises locales de Guelph qui possèdent des biens fonciers. Dans bon nombre de complexes industriels, on trouve des zones où il est possible de planter des arbres, ou vice-versa; nous pouvons donc fournir des fonds, puis collaborer avec Trees for Guelph afin de planter des arbres dans les zones scolaires où vivent des enfants. Là encore, il s'agit d'un bel exemple d'entreprises locales qui s'unissent à une collectivité afin d'améliorer la qualité de vie.

Une relation semblable a été établie à Brantford, où on a créé la Semaine de la Terre, dans le cadre de laquelle quelques personnes très importantes de la collectivité collaborent avec des entreprises du coin, dont un grand nombre appartiennent au secteur industriel. Un nouveau parc industriel a été créé, et nous collaborons avec lui dans le cadre d'un projet à long terme. Il s'agit de planter des arbres sur une superficie de 100 acres, si je ne m'abuse, et nous le faisons grâce aux fonds fournis par les entreprises locales, qui participent également, là encore, à des activités organisées par des bénévoles. Nous ne menons pas d'activités visant à économiser l'énergie ou l'eau, mais nous participons à des initiatives dans d'autres domaines, par exemple la protection des sources. De concert avec des entreprises, nous avons mené quelques activités à cet égard, mais ce sont les activités liées aux terres qui constituent notre principal champ d'intérêt.

M. Stephen Woodworth: Cela me mène à ma prochaine question. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus à propos du programme sur la qualité de l'eau en milieu rural. Plus particulièrement, j'aimerais savoir si les agriculteurs y participent de façon active ou passive. S'agit-il d'un programme dans le cadre duquel on leur verse de l'argent pour que des choses se produisent, ou alors d'un programme dans le cadre duquel ils sont appelés à investir leurs propres fonds? Doivent-ils eux aussi mettre la main à la pâte? Pourriez-vous m'éclairer là-dessus?

Mme Tracey Ryan: Je peux certainement le faire. Il s'agit d'une très bonne question.

En fait, il s'agit d'un programme de partage des coûts. Pour chaque dollar versé, le propriétaire foncier doit en fournir au moins deux ou trois. Je crois que ce montant est maintenant d'à peu près 3 \$. Toutefois, comme ce financement n'est pas divisé, il peut provenir d'un programme fédéral, par exemple l'ancien programme des plans agroenvironnementaux, dont un programme agricole. Ainsi, nous avons versé des fonds de contrepartie de manière à ce que nos efforts ne se chevauchent pas. Nous fournissons donc de l'aide.

Dans ces cas-là, le propriétaire foncier est appelé à mettre ses compétences à contribution. Ainsi, s'il décide de construire une clôture pour que son bétail cesse d'aller près de l'eau, sur des terres humides ou dans d'autres zones où se trouvent des habitats vulnérables, il peut voir ce projet financé à 100 % s'il construit

lui-même la clôture. S'il répond à toutes les exigences, nous assumerons l'intégralité du coût en capital par l'entremise du programme, pour autant qu'il s'occupe des travaux de construction. Les propriétaires fonciers apportent donc leurs compétences. S'il faut faire construire la clôture par une entreprise locale, les coûts sont financés à 75 %. Nous offrons diverses formules de partage des coûts, qui vont d'un montant minimal à un montant couvrant l'intégralité des coûts, selon la nature et la valeur de la pratique exemplaire de gestion.

• (1020)

M. Stephen Woodworth: Très bien.

Vous avez également mentionné une chose qui m'a surpris et dont je n'avais jamais vraiment entendu parler, à savoir le phosphore résiduel. J'ai cru comprendre que cela renvoyait aux résidus de phosphore issus des activités agricoles qui se sont accumulés au fil des ans, mais je n'en suis pas certain. Pourriez-vous me fournir quelques précisions à ce sujet, s'il vous plaît?

Mme Tracey Ryan: Oui. Là encore, à mesure que le milieu scientifique et les chercheurs trouvent des réponses à certaines de nos questions, on constate que le phosphore se fixe... Il y a diverses formes de phosphore. Qu'il soit de forme soluble ou insoluble, il se fixe dans les sédiments, de sorte que, s'il s'est fixé aux rives ou aux sédiments du fond de certains milieux humides, des circonstances peuvent faire qu'il sera drainé. Il est très difficile de surveiller cela et d'établir des liens de cause à effet. On plante des arbres, on crée une zone tampon, on élabore un plan de gestion des éléments nutritifs et on prend toutes sortes d'autres mesures dans le cours supérieur d'une rivière, mais comment devons-nous nous y prendre pour évaluer l'effet de ces mesures ou en faire le suivi? Nous constatons que c'est difficile, de sorte que nous nous en remettons, je le répète, aux travaux effectués par les chercheurs — à l'échelle de la parcelle ou à grande échelle — et devons en extrapoler les résultats.

Notre plan de gestion de l'eau et les autres activités que nous avons menées en ce qui concerne la rivière Grand ont donné lieu à des histoires de réussite. Nous sommes en mesure de cerner les sous-bassins où les choses s'améliorent grâce à l'indice des éléments nutritifs ou aux informations empiriques que nous transmettent les agriculteurs, qui nous disent qu'ils constatent la présence de poissons alors qu'ils n'en avaient jamais vu auparavant. Il y a une organisation qui est en train de réintroduire la truite dans la rivière Conestoga en aval du barrage, vu que des eaux froides sortent du barrage. Grâce à des travaux menés en amont, ce secteur pourra accueillir la truite.

Nous avons quelques réussites à notre actif. Il y a d'autres domaines où nos résultats ne sont peut-être pas aussi probants et où nous avons encore du travail à faire.

Le président: Merci, madame Woodworth.

Je remercie Mme Ryan d'avoir participé à la réunion par vidéoconférence et M. Morrice de s'être présenté ici en personne. Merci de votre travail.

Je pense que, de toute évidence, le comité a réalisé aujourd'hui des progrès dans le cadre de son étude sur la façon dont le secteur privé canadien donne l'exemple en menant des initiatives environnementales locales en partenariat avec des organismes sans but lucratif. Sur ce, je vais lever la séance. Je vous remercie de nouveau de votre temps et de votre contribution.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>